



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon
—
Collégiale Saint-Just

Numéro 193 – Juin 2026 – 1 euro



LE SACERDOCE, OU L'AMOUR DU CŒUR DE JESUS

Chers Fidèles de Saint-Just,

Dans quelques jours, le samedi 20 juin, l'abbé Danielsson sera ordonné prêtre : ayons à cœur de prier pour lui.

Ce n'est pas d'abord l'aboutissement de toute une démarche, qui l'a mené d'abord vers l'Église Catholique, puis vers le séminaire de la Fraternité Saint-Pierre pour arriver enfin à ce jour tant attendu de l'ordination, c'est aussi et surtout le début d'une nouvelle vie : puisse-t-elle être féconde aux yeux du Seigneur.



N'est-il pas providentiel que cette ordination advienne en juin, mois du Sacré-Cœur ? Le curé d'Ars, nous nous en souvenons, disait que « le sacerdoce, c'est l'amour du Cœur de Jésus » : invoquons donc le Cœur de Jésus pour notre nouveau prêtre : qu'il le modèle selon son Cœur.

Concrètement je suggère que nous récitions tous, seul ou en

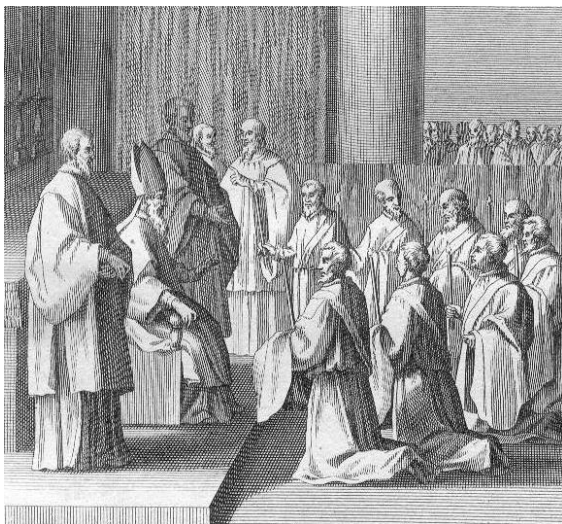
famille, une prière pour les prêtres en guise de neuvaine, du 11 au 19 juin. Le texte en est reproduit ci-dessous, et sera distribué sur une image le dimanche 7 juin à la collégiale.

Ne serait-il pas judicieux en outre de donner ou de redonner une place au Cœur de Jésus dans notre vie individuelle et/ou familiale ? Pensons à la Garde d'Honneur du Sacré-Cœur et à l'Intronisation dans les foyers (pour laquelle une prière anniversaire est prévue annuellement) : n'hésitez pas à vous servir des livrets mis à disposition à l'entrée de la collégiale, ainsi que des liens donnés dans la Lettre de Nouvelles.

Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous !

abbé Paul GIARD, fssp,
chapelain

« Dieu tout-puissant et éternel, daignez regarder le Visage de votre Christ, l'éternel Souverain Prêtre et par amour pour Lui, ayez pitié de Vos prêtres.



Souvenez-Vous, Ô Dieu miséricordieux, qu'ils ne sont que de faibles et fragiles créatures. Maintenez vivant en eux le feu de votre Amour. Gardez-les près de Vous pour que l'ennemi ne prévale pas contre eux et pour qu'ils ne soient jamais indignes de leur sublime vocation.

Ô Jésus! Je Vous prie pour vos prêtres fidèles et fervents ; pour vos prêtres tièdes et infidèles ; pour vos prêtres qui travaillent proches de nous ou dans les missions lointaines ; pour vos prêtres qui subissent la tentation ; pour vos prêtres qui souffrent de la solitude et du délaissement ; pour vos jeunes prêtres, pour vos prêtres âgés ; pour vos prêtres infirmes ; pour vos prêtres agonisants ; pour les âmes de vos prêtres qui souffrent dans le purgatoire.

Mais surtout, je Vous recommande les prêtres qui me sont les plus chers ; le prêtre qui m'a baptisé, celui qui m'a absout de mes péchés ; les prêtres aux messes desquels j'ai assisté et qui m'ont donné votre Corps et votre Sang dans la Sainte Communion ; les prêtres qui m'ont enseigné et instruit, m'ont encouragé et conseillé ; tous les prêtres auxquels me lie une dette de gratitude.

Ô Jésus! Gardez-les près de votre Cœur et accordez-leur d'abondantes bénédictions pour le temps et pour l'éternité. Ainsi-soit-il »

Cardinal Mundelein

CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

MAI 2026

1er mai

Le mois de mai commence toujours par un jour férié, mais cette année c'est un vendredi. Ainsi, tous les weekends du mois de mai sont rallongés : 1^{er} mai, 8 mai, Ascension, Pentecôte, aucune semaine n'est travaillée complètement. Profitons-en, l'année prochaine sera différente.

9 mai

Le pèlerinage annuel des mères de famille de la communauté conduit quelques marcheuses et l'abbé Giard au sanctuaire de saint Joseph à Villié-Morgon, dans le Beaujolais.

11-12-13 mai

Pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension, les processions des rogations sont l'occasion de confier les besoins matériels de nos familles à la miséricorde du Seigneur. Nous prions en particulier pour les récoltes des agriculteurs de la communauté.

23, 24, 25 mai

Le weekend de la Pentecôte est particulièrement long puisque le vendredi après-midi et le mardi sont chômés, à l'école comme au collège, pour permettre aux élèves de participer au pèlerinage de Chartres. Le dimanche, un barbecue rassemble les paroissiens restés à Lyon à la maison Padre Pio, pour un déjeuner fraternel.

30 mai

Une soixantaine d'enfants de chœur se retrouvent à la maison Padre Pio pour des olympiades mémorables. La journée commence par la messe, suivie du déjeuner (des frites bien sûr !). Ensuite, les jeux commencent : dix épreuves de dix minutes pour bien se dépenser et déterminer l'équipe des vainqueurs. Un bon moment de cohésion en cette journée ensoleillée.

abbé Donatien VIOT, fssp



ORDO LITURGIQUE

JUIN 2026 – MOIS DU SACRE-CŒUR

Lundi 1^{er} juin : Sainte Angèle de Merici, vierge, 3^{ème} classe, Blanc

Mardi 2 juin : saints Pothin, 1^{er} évêque de Lyon, et ses compagnons, 1^{ers} martyrs de Lyon, 1^{ère} classe, Rouge

Mercredi 3 juin : Sainte Clotilde, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 4 juin : Fête-Dieu, 1^{ère} classe, Blanc

Vendredi 5 juin : Saint Boniface, évêque et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Samedi 6 juin : Saint Agobard, évêque de Lyon, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 7 juin

Solennité de la Fête-Dieu, 1^{ère} classe, Blanc

2^{ème} dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 8 juin : Saint Marcellin Champagnat, 3^{ème} classe, Blanc

Mardi 9 juin : de la férie, 4^{ème} classe, Vert

Mercredi 10 juin : Sainte Marguerite d'Écosse, reine et veuve, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 11 juin : Saint Barnabé, apôtre, 3^{ème} classe, Rouge

Vendredi 12 juin : Sacré-Cœur de Jésus, 1^{ère} classe, Blanc

Samedi 13 juin : Saint Antoine de Padoue, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 14 juin

Solennité du Sacré-Cœur de Jésus, 1^{ère} classe, Blanc

3^{ème} dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 15 juin : de la férie, 4^{ème} classe, Vert

Mardi 16 juin : Saint Jean-François Régis, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 17 juin : Saint Prisque, évêque de Lyon, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 18 juin : Saint Ephrem, diacre, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 19 juin : Sainte Julienne Falconieri, vierge, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 20 juin : de la Sainte Vierge au samedi, 4^{ème} classe, Blanc

Dimanche 21 juin

4^{ème} dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 22 juin : Bienheureux Innocent V, pape et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Mardi 23 juin : Vigile de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, 2^{ème} classe, Violet

Mercredi 24 juin : Nativité de Saint Jean-Baptiste, 1^{ère} classe, Blanc

Jeudi 25 juin : Saint Guillaume, abbé, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 26 juin : Saint Jean et Saint Paul, martyrs, 3^{ème} classe, Rouge

Samedi 27 juin : de la Sainte Vierge au samedi, 4^{ème} classe, Blanc

Dimanche 28 juin

5^{ème} dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 29 juin

Saints Apôtres Pierre et Paul, 1^{ère} classe, Rouge

Mardi 30 juin : Commémoration de Saint Paul, 3^{ème} classe, Rouge

Mercredi 1^{er} juillet

Fête du Précieux Sang de Notre-Seigneur, 1^{ère} classe, Rouge

Jeudi 2 juillet : Visitation de la Saint-Vierge, 2^{ème} classe Blanc

Vendredi 3 juillet : Saint Irénée, évêque et martyr, 3^{ème} classe Rouge

Samedi 4 juillet : de la Sainte Vierge au samedi, 4^{ème} classe, Blanc

Dimanche 5 juillet

Solennité des saints Apôtres Pierre et Paul, 1^{ère} classe, Rouge

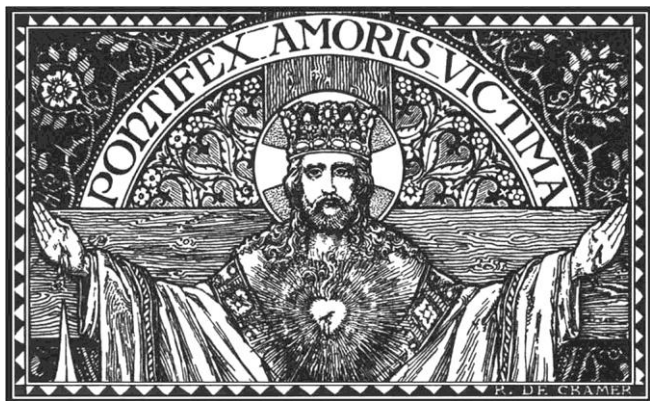
JESUS ROI ET CENTRE DE TOUT CŒUR, AYEZ PITIE DE NOUS

SUR L'AMOUR PARTICULIER D'UN DIEU AU MOIS DE JUIN

La partie pour le tout

Cette vague de chaleur qui nous tombe dessus ne se démentit pas, l'été est en approche et le mois de juin semble s'être réveillé de bon matin nous rendant visite déjà au mois de mai.

Peut-être est-ce grâce au premières **ardeurs intenses** de ce mois que l'Église a choisie de consacrer le mois de juin au Sacré-Cœur? Cœur d'un Dieu tout enflammé d'amour pour les hommes.



Quand nous y pensons, notre religion est bien particulière, alors que les autres présentent soit un dieu lointain qui s'intéresse peu à sa création et qui acquiesce à peine à ses sacrifices, soit un dieu vulgaire, si lié à la création qu'il en partage ses caprices, notre Dieu est bien autre. Il est le Dieu de l'admirable équilibre entre ces deux extrêmes. Bien qu'il soit le Créateur immuable, **Saint par essence**, il nous dit que *ses délices sont d'être avec les fils des hommes*¹.

Bien que Notre Dieu soit parfaitement heureux en Lui-même, il a voulu faire de nous ses **amis intimes**. Quoiqu'autosuffisant, il a voulu faire une place pour

¹ Proverbes 8, 31

nous dans son cœur tout adorable. L'amitié selon Aristote² existe *soit entre égaux, soit elle rend égal*, et c'est dans cette même ligne de pensée que nous pouvons trouver saint Augustin qui nous dira que *Dieu s'est fait homme pour que l'homme devînt Dieu*³.

Nous voyons donc dans ce *penchement du cœur sur notre état misérable*, cette *miséricorde*, comme un récapitulatif de toute notre sanctification et même de toute l'œuvre du Salut. En langage imagé, nous les humains, nous avons pour habitude de faire siéger l'amitié dans le cœur, c'est pourquoi l'Église, guidée par l'Esprit-Saint, n'a pas hésité à reprendre **cette image très parlante** et très chère aux hommes.

Nombreux sont les saints qui ont propagé avec ferveur la dévotion à ce même Cœur Sacré. Nous pouvons mentionner sainte Gertrude, sainte Mechthilde, sainte Marguerite-Marie Alacoque et saint Jean Eudes pour ne mentionner que les plus connus.

A quoi rendons-nous donc un culte en adorant le Cœur de Jésus ? Comme le raisonnement ci-dessus essaie de vous expliquer, c'est à **Jésus tout entier**, et son amour pour nous en particulier, que nous rendons un culte par cette dévotion.

Ceux qui ont voulu se moquer de la dévotion au Sacré Cœur tout au long des siècles ont ricané en disant *que si nous allons adorer le cœur de Jésus, nous pouvons aussi bien créer un culte au petit doigt de pied de Jésus, en imprimer des images*. **Les plus critiques**, souvent trouvés parmi les schismatiques gréco-russes, vulgairement appelés les *orthodoxes*, vont jusqu'à appeler ce culte hérétique, en mettant en avant le fait que nous n'avons le droit de vénérer aucune partie du corps de Dieu séparément, sous peine de nestorianisme.

En réalité il n'en est rien ; en effet ces personnes manquent seulement de compréhension des concepts analogiques. En effet, quand nous adorons le

² Aristote, *Éthique à Nicomaque*

³ Augustin d'Hippone, *Sermon 128*

cœur de Jésus en propre, nous désignons par lui le Christ tout entier en soulignant l'aspect de son amour pour nous en particulier.

La réalité c'est que sans une maîtrise adéquate du **thème de l'analogie**, il n'est pas possible de faire de la théologie, même naturelle. Quand nous disons que Dieu est Saint, Tout-Puissant, Omniscient, Bon, et d'autres attributs positifs, nous utilisons ces mots par analogie, c'est-à-dire qu'ils sont **plus dissemblables que semblables à la réalité qu'ils désignent**. En effet, la bonté de Dieu est sans commune mesure avec toute bonté que nous désignons comme telle ici-bas, et pourtant il y a une certaine similitude qui nous permet d'utiliser ce mot connu par nous.

L'analogie nous permet ainsi d'avoir un certain *discours raisonné sur Dieu*, une certaine *θεο-λογία (théo-logie)*. C'est pourquoi, nous pouvons être assurés de la rectitude doctrinale qu'il y a à utiliser l'image du Cœur-Sacré pour renvoyer à la réalité qu'est l'amour de Dieu pour nous. Alors que les **représentations de Jésus** que l'histoire nous a données sont toutes, sans exception, plus ou moins fausses, la représentation d'un cœur humain imagé, qui nous aime jusqu'au sang, est probablement plus proche de la réalité désignée que n'importe quel *Jésus* peint par les plus grands des artistes.

La propagation à grande échelle

Si nous mettons de côté les objections à cette dévotion au Cœur Sacré de Jésus et nous tournons vers ceux qui la propagent, il est impossible de ne pas mentionner la petite visitandine **Marguerite-Marie Alacoque**.

Les apparitions de Jésus qui montra son Cœur Sacré à sœur Marguerite-Marie sont sûrement parmi les plus connues de l'histoire de l'Église. Elles ont eu lieu dans une France qui était très atteinte par l'hérésie janséniste, qui remettait en doute l'amour du bon Dieu pour tous les pécheurs, ainsi que sa volonté salvifique universelle. En effet, cette doctrine semait le doute sur les dispositions des fidèles à recevoir les sacrements. *Si la confession n'avait pas été efficace, faute de dispositions convenables du pénitent, comment oserait-on l'admettre à la table eucharistique ?*

Pourtant nous savons que *l'amour couvre une multitude de péchés*⁴ et c'est justement dans cette **optique de confiance envers Jésus**, notamment dans son sacrement d'amour, que nous pouvons trouver la possibilité de surmonter notre propre misère, en nous appuyant sur sa miséricorde.

La dévotion au Cœur Sacré de Jésus que nous livre sainte Marguerite-Marie Alacoque nous permet justement de trouver cette attitude d'abandon à Jésus **que nous aimons et par qui nous nous savons aimés**.

Cette sainte visitandine avait parmi ses pères spirituels deux jésuites qui ont largement contribué à diffuser la dévotion. Le père Claude de la Colombière S.J. et le père Jean Croiset S.J. Si nous les tenons tous les deux ensemble, quand ils décrivent la spiritualité des apparitions à sainte Marguerite-Marie, nous pouvons trouver une spiritualité équilibrée du Cœur Sacré.

Chez le père Claude de la Colombière, natif de Saint-Symphorien d'Ozon, nous allons trouver une spiritualité qui souligne l'amour de Dieu pour nous et qui nous encourage, comme il a encouragé sainte Marguerite-Marie, à avoir une grande confiance en Dieu, malgré nos propres faiblesses. A ne jamais douter de son amour pour nous. Même si nous sommes la brebis la plus égarée, nous avons encore le droit de l'aimer en retour pour son amour sans faille pour nous, et il n'attend qu'une chose : **notre retour** ! Par cette dévotion, l'amour de Dieu pour nous, et qui agit en nous, est rendu très humain et compréhensible pour les hommes ; elle rend Dieu proche, familier, ami intime.

L'autre aspect de l'amour surhumain que Dieu a pour nous dans la forme humaine représenté par son Cœur humain est **le côté crucifiant qu'implique l'amour vrai**. *Divina cuius Caritas, Sacrum propinat sanguinem, almique membra corporis, Amor sacerdos immolat*⁵ (C'est Lui dont la Charité divine, fait couler le Sang Sacré, l'amour immole en prêtre, les membres de son corps vénéré) nous dit l'hymne des vêpres du temps pascal.

⁴ 1 Pierre 4, 8

⁵ Liturgie, *Ad regias Agni dapes*

En effet, *oser aimer, c'est oser souffrir*, et toutes nos infidélités, passées, présentes et futurs, ont été inculpées à Jésus lors de sa passion. Il les a ressentis, et cela lui a fait de la peine jusqu'à en suer du sang.

Le Père Croiset décrit dans son livre sur la dévotion au Sacré Cœur, fruit des intimes conversations avec sainte Marguerite-Marie Alacoque⁶ un triple outrage qui afflige son Cœur Sacré plus que tout autre péché. Il s'agit des insultes faites à Lui dans son sacrement d'amour, la divine eucharistie.

Au premier degré, nous trouvons la peine que Lui cause les infidèles, athées, juifs, musulmans, protestants, qui n'ont jamais cru en Lui et en sa présence sacramentelle et réelle dans l'hostie consacré.

Au deuxième degré, le père Croiset décrit les hérétiques et les apostats, qui ont participé à son banquet céleste, qui ont *fait leur première communion* pour ensuite l'abandonner et le renier.

Pourtant, ceux qui affligent le plus son Cœur Sacré, **ce sont les catholiques eux-mêmes**, qui confessent leur foi par la bouche mais dont le cœur est loin de Lui⁷. Ces catholiques qui le reçoivent sans amour, sans reconnaissance, sans y prêter foi et attention ou qui même, par manque de valorisation de ce sacrement, ne se préparent pas dûment à le recevoir, par la confession et les actes d'amour. Qui se permettent **des communions sacrilèges** ou qui ne se soucient pas de sortir d'un état pécheur pour pouvoir retrouver l'amitié avec Lui.

En effet, toute la dévotion au Sacré Cœur a son sommet dans cette action, de Le recevoir avec ferveur dans la sainte Eucharistie et de réparer par la pénitence pour ceux qui ne l'honorent pas. L'année liturgique même nous l'enseigne par **l'emplacement que l'Eglise a donné à cette fête**. Dans l'octave de la fête de la Sainte-Trinité nous trouvons la Fête-Dieu, fête qui célèbre le sacrifice parfait, achevé par Jésus pour rendre la gloire due à cette même Trinité Sainte.

⁶ Jean Croiset S.J., *La dévotion au Cœur Sacré de Notre Seigneur Jésus Christ*

⁷ (Is 29, 13) (Mt 15, 8)

Pour bien participer au culte que Jésus rend au Père dans ce sacrement, l'Église nous propose, le vendredi qui suit la semaine de la Fête-Dieu, la fête du Sacré Cœur de Jésus, afin qu'**animés par son propre amour**, nous puissions participer de manière étroite à ce culte. L'amour, selon Aristote⁸, *met l'amant dans l'aimé et l'aimé dans l'amant*. La force qui nous unit à l'objet aimé est justement cet amour, force unitive qui siège dans la volonté.

Sa concrétisation dans nos vies

Une dévotion vraie pour le Cœur Sacré de Jésus comporte nécessairement tous ces points : un **amour fervent** pour le bon Dieu, spécialement dans l'Eucharistie, et une **volonté ferme de faire pénitence** pour ceux qui l'abandonnent dans ce sacrement d'amour. Il n'est donc pas étonnant que la Providence invite le dévot fidèle à participer à Ses souffrances d'un amour délaissé, mal compris, crucifié. Pour autant, parce que nous savons que Notre Seigneur ne nous éprouve jamais au-delà de nos capacités, nous pouvons avoir l'assurance **d'avoir pour refuge le Cœur d'un Dieu** qui nous aime *jusqu'à la folie*.

Nombreux sont les moyens d'exprimer cette dévotion : Garde du Sacré Cœur des sœurs de la Visitation ; Communion de réparation les premiers vendredis du mois ; Intronisation du Cœur Sacré dans les foyers ; Proclamation de Son Règne sur la France par le drapeau ESF ; Litanies du Sacré Cœur ; Consécration au Sacré Cœur ; Invocations jaculatoires ; etc.

Pour ceux qui s'y sentent appelés, qu'ils se renseignent et prennent les moyens qui leur conviennent ! Bien qu'elle procure douceur, humilité et paix, **cette dévotion n'a rien de niais**, elle est pour ceux qui veulent que Jésus transforme leur vie spirituelle ! Comme le disait Ste. Thérèse d'Avila à ses sœurs en religion : *Soyez viriles, mes filles !*

Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous, j'espère en vous et je vous aime !

abbé Simon-Xavier DANIELSSON, fssp

⁸ Aristote, *Ethique à Nicomaque*

RAPPELS SUR LE SACRÉ-CŒUR

I- Loublande

1- La vocation de Claire Ferchaud

En 1916, alors que la Première Guerre mondiale fait rage, Claire fait une retraite à Saint Laurent sur Sèvre, chez les Sœurs de la Sagesse, et sa mission se précise : celle de rappeler à la France sa vocation divine en demandant l'apposition de l'emblème du Sacré-Cœur sur le drapeau national. La France, fille aînée de l'Église, a renié sa foi ; à l'Évangile, elle a substitué les lois laïques.

« Pour frapper mes sens et me faire mieux comprendre la culpabilité de la France, Jésus prend l'image suivante : Son Cœur est percé, non plus seulement par la blessure traditionnelle, avec laquelle on a coutume de Le représenter mais avec de multiples coups de canif, et au milieu, une large blessure semble séparer le cœur en deux d'où le sang coule à flots.

Cette plaie, m'explique le Sauveur, signifie l'athéisme officiel de la France ; les hordes maçonniques ont lacéré son titre de chrétienne. L'invitation du Maître est pressante ; il faut rappeler à la France son désir : peindre, broder ou graver dans les plis de son drapeau son Cœur Sacré.

Si le premier geste du Missionnaire est de planter la Croix sur la terre païenne qu'il foule pour la première fois, de même, le Signe Sacré sur l'étendard de la France sera l'acte de foi qui percera la voûte du Ciel pour une nouvelle Pentecôte sur la France. »

2- Le président de la République

Le Président Raymond Poincaré, peu auparavant, avait fait une prière secrètement dans son bureau, pour appeler Dieu à son secours. Claire le lui rappelle dans une lettre :

« Le 28 du mois de novembre 1916, Jésus, dans une lumière spéciale, me fit voir M. le Président, l'âme fortement travaillée par la grâce d'abord à demi écoutant Dieu et votre conscience. Il m'a semblé voir Dieu vous adressant ces paroles « Raymond, Raymond, pourquoi me persécutes-tu ? » À cette voix, vous avez

tressailli ; puis la grâce étant plus forte que vos passions, vous êtes tombé à genoux, l'âme angoissée et vous avez dit : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?... »

Elle est reçue le 21 mars 1917 à l'Élysée où elle vient délivrer son message. Au cours d'un entretien de 20 minutes, la jeune paysanne demande la conversion personnelle du Président et l'apposition du Sacré-Cœur sur le drapeau national. Elle affirme : « En peu de jours le Sacré-Cœur nous rendra victorieux. »

Le Président se montre courtois, Claire donnera des preuves évidentes et bouleversantes à Poincaré sur l'authenticité de sa mission. Celui-ci lui expose qu'on ne peut ainsi défaire les lois, ni toucher au drapeau national et que de plus un Président de la 3^e République dispose de peu de pouvoir. Il lui laisse tout de même poliment un espoir, en lui disant en substance qu'il verrait ce qu'il peut faire, mais il n'en fait rien.

3- La substitution

Devant cet échec, Jésus va demander une réparation par une substitution : « Le Drapeau qui eut été sanctifié sera symboliquement représenté devant Dieu par des Âmes Expiatrices dont le caractère distinctif sera de vivre spirituellement ce « Cœur de Jésus broyé par les péchés des hommes, par les fautes de la France ».

Le fanion du Sacré-Cœur, reproduit à des millions d'exemplaires, nommé « Espoir et Salut de la France », est porté en privé par de très nombreux soldats. De fait, l'image du Sacré-Cœur, diffusée à des millions d'exemplaires, était déjà bien présente dans les tranchées, au point qu'une circulaire du ministère de la Guerre du 6 août 1917 en interdit l'exhibition.

Le Maréchal Foch consacra lors d'une cérémonie privée les armées françaises et alliées au Sacré-Cœur le 16 juillet 1918. C'est lui qui remporta la victoire finale quelques mois plus tard.

II- Mise en pratique : l'intronisation du Sacré-Cœur

1- L'origine et le sens de l'intronisation

Le mot intronisation signifie littéralement : faire monter sur un trône. L'idée est de donner au Sacré-Cœur de Jésus la première place dans le foyer, en lui rendant un culte public et officiel, au sein même de la vie familiale. Cette démarche s'appuie sur les promesses faites par le Christ à sainte Marguerite-Marie, en particulier la paix promise aux familles qui L'honoreront et se confieront à Lui.



L'intronisation n'est pas une simple bénédiction du domicile, ni un acte privé de dévotion. Elle est une proclamation solennelle du Christ comme roi d'amour dans le cadre domestique. Par elle, les membres de la famille se consacrent ensemble au Cœur de Jésus, et s'engagent à vivre selon ses enseignements. Il ne s'agit pas d'un simple geste extérieur, mais d'un changement de vie. Introniser Jésus, c'est le placer à la tête de notre maison, de nos décisions, de nos relations. L'intronisation est donc un acte de foi publique, une réponse d'amour au Christ qui a tant aimé les hommes, et une prière incarnée pour la sanctification de la famille et, par elle, de la société entière.

2- Comment vivre l'intronisation

La force de cette dévotion tient à la fois à sa simplicité et à sa profondeur. L'intronisation est le point de départ d'une vie familiale renouvelée dans la foi. Elle ne doit pas rester un acte ponctuel, mais être suivie par un engagement quotidien. Il est proposé ainsi quatre attitudes fondamentales :

- Prier chaque jour en famille, de préférence devant l'image du Sacré-

Cœur, consacrée et intronisée, en reprenant une courte formule d'offrande ou de consécration au Sacré-Cœur.

- Se consacrer personnellement et ensemble au Cœur de Jésus, en renouvelant cette offrande dans les épreuves comme dans les joies.

- Participer fréquemment à l'Eucharistie et vivre une vie sacramentelle régulière (confession et communion, en particulier si possible à l'occasion des premiers vendredis du mois).

- Rayonner dans son entourage et voisinage, en invitant d'autres familles à découvrir cette dévotion.

Il ne s'agit pas d'un acte réservé aux familles dites "idéales", mais d'une ouverture de cœur à Celui qui veut habiter toute maison, fût-elle blessée ou fragilisée.

3- Un rituel simple et profond

Le rituel de l'intronisation, disponible dans le livret gratuit proposé par la Fraternité Saint-Pierre, est accompli avec le prêtre.

Voici les étapes principales :

- Préparation spirituelle en amont : confession, prière commune, choix d'une belle image ou statue, récitation si possible quotidienne d'un petit acte de consécration.
- Le jour choisi : accueil et bénédiction de l'image du Sacré-Cœur dans la pièce principale.
- Récitation du Credo et allocution du prêtre.
- Acte de consécration récité par toute la famille.
- Prière pour les défunts et absents de la famille.
- Acte de consécration au cœur de Marie.
- Signature de l'acte d'intronisation, pouvant être encadré près de l'image.

L'image ou statue devient un point focal de la prière quotidienne, un rappel visible de l'engagement pris. Il est bon de fleurir et d'honorer cette image,

comme on le ferait pour un autel domestique. Le foyer devient ainsi un “sanctuaire du Cœur de Jésus”.

4- Une actualité brûlante

Dans un monde marqué par l’instabilité, les crises familiales et la perte du sens du sacré, l’intronisation du Sacré-Cœur apparaît comme une réponse prophétique. Elle est un acte d’espérance : « Jésus, nous vous faisons roi de notre maison, malgré nos pauvretés. Réglez en nous, guérissez, consolez, convertissez, unifiez. »

L’intronisation du Sacré-Cœur, loin d’être une dévotion du passé, est une démarche profondément actuelle. Elle touche le cœur même de la vie chrétienne : reconnaître Jésus comme Roi d’amour, Lui ouvrir les portes de notre quotidien, et vivre sous son regard miséricordieux. Que chaque foyer devienne ainsi un sanctuaire, une flamme dans la nuit, un lieu où le Cœur de Jésus peut vraiment régner.

abbé Pierre de BODARD, fssp



LE PORTRAIT D'INNOCENT X PAR VELAZQUEZ

L'œuvre sur laquelle nous allons nous arrêter est une peinture du grand artiste espagnol Diego Velázquez qui date de 1650. Elle est actuellement conservée dans le musée du Palais Doria Pamphili (qui montre l'immense collection de la famille) en bas du Corso, non loin de l'église Saint-Marc et de la place de Venise.

Cette demeure est le palais de la Famille Pamphili (ou Pamphilj) après son alliance avec la famille Doria, le palais historique de la famille étant sur la célèbre *piazza Navona* (d'ailleurs, tout un côté de la place appartenait à la famille, et jusqu'au XIX^e siècle, l'usage d'en faire un plan d'eau pendant les mois d'été, idée des Pamphili qui voulaient ainsi célébrer leur lignée, se perpétua). Cette ancienne famille originaire d'Ombrie, installée à Rome dès le XV^e siècle, a donné un pape au XVII^e siècle, Innocent X, dont le Bernin a fait plusieurs portraits sculptés et qui fit construire sur la place familiale l'église Sainte-Agnès et la fontaine des quatre fleuves. Son portrait le plus célèbre est certainement cette peinture de Velázquez.

Il faut dire un mot du contexte de l'époque : Innocent X a succédé au long pontificat d'Urbain VIII Barberini, immense mécène, protecteur des artistes et qui a façonné la Rome baroque telle que nous la connaissons. A cette époque, le mécénat était une entreprise qui n'était pas secondaire pour les pontifes qui étaient, en plus de leur rôle spirituel, de véritables princes temporels qui devaient donner l'image qui correspondait à leur rang et à leur statut. À l'époque où le pape était le chef d'un Etat vaste et souvent en guerre, ce vieillard (il est élu à soixante-dix ans), fut longtemps la risée de certains (surtout des Français et des protestants) à cause de l'influence qu'a toujours eu sur lui une femme, sa propre belle-sœur, Olimpia Maidaichini que les médisants appelaient la papesse. Pendant tout le pontificat d'Innocent, les inscriptions satyriques et cruelles n'ont cessé de se succéder sur la statue de *Pasquino*, lieu traditionnel de l'expression populaire romaine, qui se trouve justement derrière le Palais Pamphili de la place Navone... Ambitieuse, avide et intrigante, Olimpia remplit chaque espace de la vie politique et sociale de Rome, là où le pape était en droit de gouverner. Depuis cette position, elle manœuvra à souhait

les faits et les personnes en provoquant de nombreux incidents et en causant de nombreuses déceptions au pape qui la protégea toujours.

C'est ce mélange entre la puissance politique (il est à l'origine d'une des plus grandes extensions territoriales des états pontificaux), doctrinale (c'est lui qui condamna pour la première fois le Jansénisme) et une incontestable faiblesse personnelle, qui en fait un personnage complexe et fascinant.

Le portrait de Velázquez date du second voyage du peintre espagnol à Rome, entre le début de 1649 et le milieu de l'année 1651. Les archives indiquent que le Pape posa patiemment devant le peintre en août 1650. Ils s'étaient rencontrés pour la première fois en 1625 lors d'un voyage de l'artiste à Madrid alors que le futur Innocent X y était nonce apostolique.

On raconte que lorsque le Pape s'approcha pour voir la toile achevée, il s'exclama un peu déconcerté : «*È Troppo vero ! È troppo vero !*» (C'est trop vrai ! C'est trop vrai !). Le pape en remercia Velázquez, lui fit un don d'argent et le gratifia d'une médaille et d'une chaîne en or que le peintre garda toute sa vie et qui figurèrent dans son inventaire de décès.

La composition est d'une sobriété qui incite le regard à se concentrer sur la figure papale : le fauteuil, le fond rouge sombre, l'habit pontifical (mozette, bonnet rouge et rochet blanc) : tous les attributs du portrait officiel d'apparat sont présents. Le pape est assis, le buste légèrement tourné, les mains prêtes à bouger. Il n'y a aucune architecture, aucun symbole non essentiel. L'espace est réduit au minimum et la perspective à cette époque n'est plus le sujet central de l'image, comme elle pouvait l'être à la Renaissance. La palette resserrée exalte les nuances de rouge dans des changements et des fulgurances très virtuoses ; les blancs du rochet contrastent d'une manière saisissante avec les rouges brillants de la mozette ou ceux du drapé du fond de la pièce. Sur une feuille, on lit le nom du peintre et la date : une façon de signer discrètement le tableau.

L'œuvre est restée en possession de la famille Pamphili (puis Doria-Pamphili après le mariage, au siècle suivant, d'un des héritiers Pamphili avec une princesse Doria), d'où sa localisation actuelle. Cette peinture a toujours été très

admiration. Au XVIII^e siècle, le peintre anglais Joshua Reynolds en fit l'éloge comme «le meilleur portrait de tout Rome», et un siècle plus tard, l'historien français Hippolyte Taine considérait ce portrait comme «l'œuvre maîtresse de tous les portraits [...] une fois vu, il est impossible de l'oublier».

Cette œuvre magistrale de Velázquez, qui a su donner l'image d'un souverain pontife dans toute sa majesté et sa complexité psychologique, est certainement parmi les innombrables portraits pontificaux que compte l'histoire de l'art, l'un des plus beaux.

Abbé Jean-Cyrille Sow, fssp



L'ÉGLISE SAINT-JUST DE 1801 A 1905 :

ENTRE CONCORDAT ET SEPARATION, UN SIECLE DE NOUVEAUX DEFIS

- 4EME PARTIE -

Autres aménagements

La ligne des fortifications, anciennes ou nouvelles, a longtemps défini le périmètre de l'octroi. Ce système fournissait des ressources à la municipalité, mais il était critiqué du fait qu'il renchérisait le prix des marchandises, compliquait les déplacements en séparant les faubourgs de la ville proprement dite et n'excluait pas totalement la fraude. En 1836, la ligne d'octroi est avancée jusqu'à la place de Trion⁹ et, en 1838, jusqu'à la porte Saint-Irénée¹⁰, le bureau de la porte de Saint-Just étant provisoirement conservé. En 1840, le directeur des contributions indirectes signale les bureaux d'octroi établis aux portes de Perrache, de Saint-Georges et de Saint-Just et le conseil municipal émet un avis tendant à leur suppression¹¹. Mais en 1849 la ligne d'octroi retrouve son ancien tracé en s'appuyant sur les fortifications pour mieux garantir contre la fraude¹². L'octroi, un moment supprimé en 1870¹³, est rétabli en 1871¹⁴. avec un périmètre élargi et l'installation de nouveaux postes désormais en dehors du quartier de Saint-Just¹⁵. Le système de l'octroi est réformé en 1887 sur la base d'une nouvelle extension¹⁶. Mais les critiques contre l'octroi se multiplient, relayées au conseil municipal par de nombreux vœux tendant à sa suppression. Celle-ci intervient finalement en 1901¹⁷. Mais son remplacement par d'autres taxes amène à la création sur la place de Trion d'un pavillon pour la perception des droits sur l'alcool¹⁸.

⁹ AML 1217 WP 58

¹⁰ AML 1217 WP 61

¹¹ AML 1217 WP 65

¹² AML 1217 WP 80

¹³ AML 2CM 1

¹⁴ AML 2CM 5

¹⁵ AML 2 CM 6

¹⁶ AML 2 CM 74

¹⁷ AML 1217 WP 161

¹⁸ AML 1217 WP 164

On ne trouvera pas dans le quartier de grandes opérations d'urbanisme telles que celles qui ont transformé la presque-île. La voirie connaît cependant quelques modifications à la faveur des mesures d'**alignement**, de redressement et d'élargissement prévues notamment par les plans de 1807, de 1842, 1844. La question se repose dans les années 1860 et 1870, du côté de Fourvière, quand il est remarqué que les convois funèbres provenant des autres parties de la ville empruntent en forte pente la montée Saint-Barthélemy et la rue Cléberg, puis la rue du Juge de Paix¹⁹.

Au cœur même du quartier, c'est la **place des Minimes** qui connaît les transformations les plus visibles.

Le lieu, où convergent la rue des Farges, la montée du Gourguillon, la montée du Chemin Neuf et la rue de l'Antiquaille conduisant à la montée Saint-Barthélemy, accueillait traditionnellement le marché au bétail dans des conditions assez rudimentaires. En 1827, est présenté par « une compagnie de plusieurs propriétaires de l'Ancienne Ville »²⁰, parmi lesquels Jean-Pierre Garcin, un projet de marché couvert pour la vente du bétail sur la terrasse inférieure et, en 1828, le maire Lacroix-Laval s'exprime en ces termes sur ce projet :

Aujourd'hui que le quartier de l'Ancienne Ville, très éloigné de celui du commerce, perd chaque jour de sa population, j'ai pensé qu'il ne fallait pas lui enlever sa dernière ressource en transférant ce marché dans une autre partie de la ville. J'ai pensé au contraire qu'il était juste de le fixer dans l'endroit où il est présentement par un établissement qui fût permanent et empêcher par-là la formation d'autres marchés sur le territoire des communes environnantes, notamment à Vaise.

La décision est prise, puis renouvelée en 1834 avec la précision que le marché aux vaches qui se tenait sur la place Saint-Irénée pourrait continuer à fonctionner²¹. Mais à la même époque un abattoir est construit à Perrache et le maintien du marché au bétail de Saint-Just devient de ce fait problématique.

¹⁹ AML 2 CM 33

²⁰ AML 1217 WP 46 et 47

²¹ AML 1217 WP 55

Plus tard, le choix se porte en 1854 sur un emplacement à Vaise plus facile d'accès, à proximité même du chemin de fer et en dehors de la ligne d'octroi²². Le transfert de l'abattoir a lieu en 1893²³.

La place des Minimes et le bas de la rue des Farges peuvent donc être réaménagés dans les années 1850-1860.



AML 3 PH 623

La place des Minimes au milieu du XIX^e siècle.

Remarquer l'église Saint-Just, son clocher et son horloge.

À l'autre extrémité du quartier, c'est la **place de Trion** qui est aménagée et agrandie dans les années 1840-1850.

Des changements interviennent en 1854 dans **certains noms de rues**²⁴. La rue des Farges, raccourcie, ne garde son nom que depuis la montée du Gourguillon jusqu'à la bifurcation avec la rue de Trion. Celle-ci, allongée, part désormais de

²² AML 1217 WP 88

²³ AML 2 CM 99

²⁴ AML 1217 WP 88

la porte de Saint-Just. Le reste de l'ancienne rue des Farges devient la rue des Macchabées. La rue Paradis devient la rue Saint-Alexandre.

Un autre changement important, mais qui ne concerne qu'à la marge le quartier, est l'aménagement de la **montée de Choulans**. En 1838, apparaît le projet d'un chemin mettant en relation le marché aux bestiaux de Saint-Just et l'abattoir projeté à Perrache et utile aussi pour la desserte du fort Saint-Irénée²⁵, mais ce projet est jugé trop difficile à réaliser en raison du nombre de courbes et des pentes trop fortes²⁶. Le projet est ensuite repris. En 1848, il est justifié entre autres raisons par l'emploi des ouvriers sans travail²⁷.

Le projet aboutit une dizaine d'années plus tard et relie désormais la Quarantaine à la place de Trion, avec quelques conséquences sur la voirie. Là où la pente s'adoucit est aménagée une place rectangulaire, sur laquelle on transfère par la suite les tombeaux antiques découverts à Trion lors de la réalisation du chemin de fer de Vaugneray, le marché qui s'y tenait jusque-là étant quant à lui transféré place de Trion²⁸. Une autre place, envisagée en 1884, est formée à l'intersection du nouveau chemin de Choulans, de la rue des Basses Verchères, qu'il coupe en deux, et de la rue Saint-Alexandre²⁹: de là la disposition singulière de la place Saint-Alexandre. En revanche, un projet de 1863 de nouvelle rue entre la place de Choulans et la porte de Saint-Just n'aboutit pas³⁰.

Plus généralement la complexité de la topographie, l'importance des pentes et l'étroitesse des rues rendent difficile l'**accessibilité** et entravent les relations à l'intérieur même du quartier et avec le reste de la ville. Un projet de 1832 de création d'un chemin à péage de la rue de Trion à la rue du Juge de Paix est approuvé, mais finalement repoussé par décision ministérielle en 1835³¹. Le projet est reformulé en 1836³², alors que s'ouvre de l'autre côté du plateau le chemin de l'Observance.

²⁵ AML 1217 WP 62

²⁶ AML 1217 WP 67

²⁷ AML 1217 WP 78

²⁸ AML 2 CM 66 et 67

²⁹ AML 2 CM 58

³⁰ AML 1217 WP 105

³¹ AML 1217 WP 52

³² AML 1217 WP 58

Nous avons déjà vu l'importance du chemin de Choulans. Un autre changement majeur, selon un projet formé en 1871³³, est représenté par la mise en fonctionnement en 1878 du **funiculaire** reliant Saint-Jean à Saint-Just en 1878 avec une station intermédiaire aux Minimes. En outre, de 1883 à 1886, est réalisé le **chemin de fer de Saint-Just à Vaugneray et Mornant**³⁴ et, dans les années 1890, sont ouvertes des lignes de **tramway** en direction de Sainte-Foy d'une part, de Francheville d'autre part³⁵. La rue de Trion, se trouvant ainsi désormais au centre d'un faisceau de moyens de transport, est l'objet de nouveaux aménagements, tout comme la rue Saint-Alexandre qui s'embranche sur elle.

Enfin en 1900 sont mis en service deux autres funiculaires, l'un reliant Saint-Jean à Fourvière, l'autre Saint-Paul à Fourvière avec prolongement en surface jusqu'au cimetière de Loyasse.



³³ AML 2 CM 6

³⁴ AML 2 CM 56

³⁵ AML 1217 WP 154

Citons comme autres réalisations l'installation de deux fontaines, celle du Taurobole ou du Bœuf couronné en 1828 par Flacheron, celle de Trion en 1836 par Dardel, toutes deux dans un style antiquisant, et la pose de bornes fontaines à partir des années 1860. Un dépôt de pompe à incendie est décidé en 1812 en avant de la porte de Saint-Just³⁶. L'inscription des rues et leur numérotage sont terminés en 1810. Des améliorations concernent aussi le pavage des chaussées et l'éclairage. Enfin un bureau de poste est ouvert en 1893 sur la place de Trion³⁷.

Les changements opérés au XIX^e siècle ne concernent pas que l'église elle-même. Non seulement elle se dote d'une sacristie et d'un presbytère, mais le territoire de la paroisse, dans sa nouvelle délimitation, bénéficie d'aménagements et d'équipements, assez modestes toutefois. Des surfaces importantes sont désormais réservées au cimetière et aux fortifications et le paysage religieux proprement dit se transforme significativement avec l'installation du grand séminaire et du séminaire universitaire et, sur le plateau, de nombreuses congrégations et de la basilique de Fourvière.

IV - RELATIONS AVEC LES AUTORITES

Nous avons pu entrevoir dans les parties précédentes que les rapports avec les autorités, lorsqu'il s'est agi des travaux dans et aux abords de l'église ou du logement des prêtres, n'ont pas toujours été faciles. Il convient maintenant d'accorder une plus grande attention à ce problème, rendu plus complexe par le fait que les paroisses sont au point de rencontre de plusieurs autorités : ecclésiastique bien sûr, aussi bien pontificale que diocésaine, mais aussi municipale, préfectorale et étatique : le ministère des Cultes, soit en tant que tel, soit, à la fin de la période, rattaché à un autre ministère, généralement celui de l'Intérieur, au niveau gouvernemental et le préfet, représentant l'Etat dans le département, sont dans une relation hiérarchique par rapport aux

³⁶ AML 1217 WP 35

³⁷ AML 2 CM 97

ecclésiastiques, le maire s'occupe plutôt des questions matérielles et financières. Et si l'Église a pu, non sans mal d'ailleurs, se réorganiser, les nombreux changements de régime politique et les retournements de situation qu'ils entraînent suscitent incertitudes, troubles et tensions, quand ce ne sont pas des commotions sociales et politiques qui surviennent.

Bonaparte a certes permis à l'Église de se reconstruire et de retrouver son rôle officiel, mais c'est pour mieux assurer son propre pouvoir sur la nation. L'Église n'a plus la position dominante qu'elle occupait avant 1789. Les ministres du culte, étant désormais fonctionnaires de l'État, sont soumis aux directives et aux injonctions de l'administration : Bonaparte ne disait-il pas des évêques qu'ils étaient ses « préfets violets » ? L'Église est amenée à tenir compte des réalités, à s'adapter au nouvel ordre des choses, à chercher des accommodements, à respecter les pouvoirs établis, à coopérer avec eux, tout en faisant preuve de prudence, voire de méfiance. Mais **les régimes changent souvent au XIX^e siècle** : Consulat (1799-1804), Empire (1804-1814), Première Restauration (1814-1815), Cent-Jours (1815), Seconde Restauration (1815-1830), Monarchie de Juillet (1830-1848), Seconde République (1848-1852), Second Empire (1852-1870), Troisième République à partir de 1870.

Les rapports avec les pouvoirs publics, municipalité et État, en sont rendus plus difficiles, surtout lorsque ces autorités veulent resserrer leur contrôle sur l'Église, voire entraver son action. Les pouvoirs locaux sont d'abord sous tutelle de l'État, particulièrement sous le Second Empire quand le préfet exerce en même temps les fonctions de maire. Puis dans les années 1870, le pouvoir politique passant aux républicains au niveau municipal, puis national, la municipalité et l'État se rejoignent dans le cadre de la République : les relations se tendent et finissent par devenir conflictuelles, la position de l'Église se trouve désormais remise en cause.

Dans cette conjoncture du XIX^e siècle particulièrement complexe, il ne sera pas toujours aisé de distinguer ce qui concerne plus spécifiquement Saint-Just, mais il sera utile de replacer autant que possible le cas particulier dans le contexte général en cherchant à mesurer l'effet dans la paroisse des événements nationaux et lyonnais.

Une réconciliation laborieuse, mais spectaculaire

Héritière d'une alliance longue et privilégiée avec la monarchie, l'Église se retrouve en 1800 largement désorganisée par la tourmente révolutionnaire. La situation est loin d'être apaisée du fait de la division du clergé entre réfractaires et constitutionnels. Mais le clergé réfractaire lui-même est divisé à la suite de la mort en exil de M^{gr} de Marbeuf en 1799, chapitre primatial et vicaires généraux se disputant le pouvoir de désignation d'un nouvel archevêque. En 1800 toutefois, la confirmation, par la congrégation pontificale chargée des affaires de France, de l'abbé Verdollin, secrétaire de l'archevêque, comme administrateur apostolique fait prévaloir la primauté juridictionnelle du Saint-Siège, et Verdollin est reconnu par Louis XVIII qui assume depuis son exil l'autorité monarchique.

Dans l'autre bord, le nouvel évêque constitutionnel, Claude-François-Marie Primat, séjourne à Lyon de février 1800 à juin 1801. Se voulant héritier à la fois de Lamourette et de Marbeuf – le 21 février 1800, il préside un service solennel à la mémoire du pape Pie VI dans l'église de Saint-Just -, montrant une activité inlassable, il a le souci de restaurer le prestige de la métropole lyonnaise et de s'attirer les faveurs du régime consulaire en célébrant les actions.

Ce n'est pas suffisant pour réconcilier les deux clergés. C'est donc au pape Pie VII qu'il revient de trouver un accord avec le gouvernement français. On aboutit ainsi, le 15 juillet 1801, à la signature du **Concordat** entre Bonaparte au nom de la France et le cardinal Consalvi, délégué par le pape, au nom du Saint-Siège. L'application n'en est pas pour autant facile. Dans l'immédiat, le culte réfractaire reste limité aux oratoires privés, le décret du 28 juillet 1801 interdisant l'exercice public du culte aux prêtres n'ayant pas souscrit la promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII qui a mis en place le régime du Premier Consul.

Le 10 juillet 1801, les vicaires généraux autorisent les fidèles à se mettre en conformité avec la loi en faisant inscrire leur mariage dans les formes civiles.

Pour la mise en œuvre du Concordat, les **Articles organiques** sont promulgués le 8 avril 1802, mais à la seule initiative de Bonaparte et sans l'accord du Saint-Siège.

Celui-ci a désigné un nouvel administrateur apostolique en la personne de M^{gr} René Desmontiers de **Mérinville**, évêque de Chambéry et de Genève. Arrivé à Lyon le 2 juin 1802, il marque ostensiblement sa préférence pour les réfractaires en choisissant ses collaborateurs parmi les anciens vicaires généraux de Marbeuf et en exigeant des constitutionnels une rétractation en plus d'une formule d'adhésion au Concordat. Les constitutionnels refusent, car ils estiment ne s'être jamais séparés de l'Église. Parmi eux, on trouve ceux qui desservent l'église Saint-Just.

M^{gr} **Fesch**, nouvellement nommé archevêque de Lyon, installé le 5 décembre 1802, par ailleurs oncle de Bonaparte, est plus accommodant. Bien décidé à imposer la réconciliation des deux clergés, il entend surtout se tourner vers les modérés des deux partis et finit par faire accepter une formule de réconciliation que nous avons déjà rencontrée à propos du curé Lemontey.

Dès le 23 décembre, Fesch peut écrire au cardinal Caprara, légat *a latere* auprès du gouvernement français, que le clergé lyonnais est enfin réuni et, le 1^{er} janvier 1803, dans son mandement pour la prise de possession de son siège, il impose l'oubli du passé à tous les ecclésiastiques. Notons que, parmi les chanoines d'honneur de la primatiale, figurent plusieurs anciens chanoines de Saint-Just : La Platière, Deschamps de la Magdeleine, de Jussieu, Bourlier de Comelle. Le 18 août 1803, a lieu une prestation collective de serment de fidélité au gouvernement :

Je jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française.

Le cardinal peut écrire au préfet du Rhône le 23 janvier 1803 :

*J'ai pris pour base dans les nominations d'en conférer le tiers aux constitutionnels que j'ai réunis ici même*³⁸.

³⁸ ADL 2 II 18

C'est ainsi que Lemontey est nommé à Saint-Just.

Le 8 juin 1803, « le conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes », Portalis, écrit à l'archevêque de Lyon³⁹ :

Le gouvernement, Monsieur l'archevêque, qui vient de rétablir le libre exercice du culte catholique, est en droit d'attendre que par un heureux retour d'attachement et de confiance, tous les ministres de cette religion, et principalement les premiers pasteurs, emploieront les efforts de leur zèle à réunir les citoyens et qu'ils useront de toute l'influence de leur ministère pour inspirer l'amour des lois, le respect pour les institutions sociales et l'obéissance aux magistrats.

Vous regarderez comme un de vos principaux devoirs de diriger les premiers élans d'une piété reconnaissante vers la prospérité de la république, et le plus grand bien du peuple français.

Vous connaissez [sic], Monsieur l'archevêque, la nécessité d'éteindre les suites funestes du schisme, vous vous empresserez [sic] d'en effacer, s'il est possible, jusqu'au souvenir, en recommandant aux ministres inférieurs de se supporter mutuellement, de se rapprocher par l'exercice des vertus, d'observer les uns envers les autres les égards et les ménagements que se doivent les ministres d'une même religion, de s'éclairer, d'édifier leurs frères par de bons exemples au lieu de les aigrir par de vaines controverses, et de ne point oublier que dans tous les tems [sic], l'Église dut plutôt étouffer les dissensions [sic] par une sage tolérance que de s'exposer au péril de rompre l'unité par des procédés de rigueur...

Dans cette longue lettre, dont n'est cité que le début, s'exprime la volonté d'apaisement et d'union, mais la tonalité générale est celle d'un ensemble de consignes, l'Église étant de fait désormais sous le contrôle de l'État.

M^{gr} Fesch impose sa marque sur bien d'autres points. Il exige des ecclésiastiques le port de l'habit long, c'est-à-dire de la soutane, l'habitude ayant été prise de l'habit civil court, ainsi que la tonsure, les cheveux courts, le rabat. Il les incite à rompre avec les habitudes de la clandestinité, à améliorer la qualité des

³⁹ ADL 2 II 18

sermons, à soigner la décoration des églises. Il entend reprendre le contrôle des laïcs et ne plus leur permettre d'être associés aux affaires purement ecclésiastiques. Il se méfie en particulier des femmes qui avaient soutenu le clergé réfractaire et qui, selon lui, voulaient se mêler de tout. Il fait fermer les oratoires privés non autorisés. Il remet l'Église à l'honneur en rétablissant, le 12 juin 1803, les processions de la Fête-Dieu comme une revanche sur les impiétés révolutionnaires : toutes les paroisses convergent vers la cathédrale, où la grand-messe est célébrée par l'archevêque, qui sera nommé quelques jours après cardinal, puis se dirigent vers les Terreaux et Bellecour. Le soir, Fesch convoque les curés pour leur ordonner de faire chacun une procession publique dans leur paroisse le dimanche suivant.

La réconciliation est parachevée avec le jubilé extraordinaire de 1804 décrété par Pie VII et le double passage, en novembre 1804 et avril 1805, du **pape à Lyon**, Fesch, qui est désormais ambassadeur auprès du Saint-Siège, ayant obtenu la visite en France du Souverain Pontife à l'occasion du sacre à Paris de Napoléon Bonaparte devenu empereur. C'est la première fois depuis le Moyen Age qu'un pape vient à Lyon. Rappelons entre autres exemples le long séjour que le pape Innocent IV fit au cloître de Saint-Just de 1244 à 1251 et la rose d'or dont il fit don aux chanoines, ou le couronnement de Clément V en 1305 dans la collégiale de l'époque.

Pie VII est accueilli une première fois à Saint-Jean le 19 novembre 1804 par les confréries paroissiales. Les prêtres sont autorisés à baiser les pieds du pape lors de la messe pontificale. Le 20, il bénit la foule place Bellecour. À son retour de Paris, il repasse par Lyon. Le 17 avril 1805, il effectue une petite croisière sur la Saône jusqu'à l'Île Barbe.



sur le passage pontifical de Lyon à l'impératrice au moment
 du départ de la ville de Lyon le 20 novembre 1804
 et le 18 avril 1805.

TRANSEUNDO BENEFAEBAT

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON

F.18 Colas 1333

En passant, il faisait du bien.

Gravure de Jean-Jacques Boissieu



AML 80 PH 15 72

EX ISTO PODIO / LUGDUNUM &
 LUGDUNENSES / BENEDICENS /
 COELESTEM GRATIAM / EFFUDIT /
 RELIGIONIS AMORE VIRTUTE / ET
 SAPIENTIA PRAECLARUS / SUMMUS
 PONTIFEX / PIUS VII / DIE XX
 NOVEMB[BRIS] MDCCCIV / ET ITERUM / DIE
 XVIII APRIL[IS] MDCCCV

Depuis cette tribune, bénissant Lyon et les
 Lyonnais, le souverain pontife Pie VII, très
 remarquable par son amour de la religion, sa vertu
 et sa sagesse, répandit la grâce céleste le 20
 novembre 1804 et de nouveau le 18 avril 1805.

Le 19, il monte à **Fourvière** et procède à la réouverture et à la consécration de l'église. Il faut préciser qu'Élisabeth Rivoiron, veuve d'Ennemond Besson, avait acheté comme bien national le 10 juillet 1796 l'église de Fourvière, ses dépendances et son mobilier liturgique et qu'elle avait organisé elle-même le culte avec l'aide de quelques prêtres jusqu'en 1804 en en profitant pour s'enrichir. Fesch lui-même la qualifie de « papesse de Fourvière » et, voulant éviter le transfert aux Chartreux, il entend bien maintenir la dévotion à la Sainte Vierge à Fourvière. La venue du pape est donc l'occasion de récupérer l'église et d'en confier l'administration à la fabrique de la primatiale. Fesch peut ainsi écrire le 8 mai 1805 au ministre des Cultes Portalis :

Un cri général et soutenu de la ville et des campagnes réclamait cette basilique, je ne pouvais la laisser plus longtemps sans culte, sans déplaire et exciter des murmures ; je ne devais pas non plus y rétablir le culte et un culte aussi éclatant si elle eût resté encore dans des mains profanes : voilà les motifs qui m'ont engagé à mettre en activité pour cet objet les fabriciens de la métropole. Je trouve d'ailleurs dans les offrandes qui y sont faites un moyen de soulager les prêtres vieux et infirmes que j'attache à son service⁴⁰.

Quant au pape, les frères Caille le font transporter sur une chaise à porteur jusqu'à leur maison située non loin de là. Depuis la terrasse, le pape donne une nouvelle bénédiction à la foule massée sur la place Bellecour. Une plaque apposée sur la façade de la maison le rappelle.



HINC PIUS VII
 PONT[IFEX]
 MAX[IMUS] CIVIT[ATI]
 / FAUSTA[E]
 PRECATUS EST / 19
 APRILIS 1805
 D'ici le souverain pontife
 Pie VII a prié pour cette
 heureuse cité.
 19 avril 1805

⁴⁰ Sem. relig. 1939, p. 444-448

Les frères Caille feront réaliser par la suite une mosaïque aux armes du pape dans le salon où celui-ci s'est assis pour boire un chocolat chaud.

Le pape redescend par l'Antiquaille où il visite le cachot de saint Pothin. On rapporte que, devant l'hospice, il aurait touché la tête de la jeune Pauline Jaricot et de son frère Philéas.

S'il n'est pas venu à l'église même de Saint-Just, il a bien traversé le territoire de la paroisse, désormais élargi à Fourvière, et c'est le moment où la paroisse obtient une faveur de la part du pape avec le rétablissement de la confrérie des Trente Trois.

Des relations fluctuantes, une opinion hésitante et partagée

Bonaparte lui aussi est passé plusieurs fois à Lyon, à son retour d'Égypte, en octobre 1799, apparaissant alors comme l'espoir des Lyonnais, puis, après sa victoire à Marengo, en juin 1800 pour poser la première pierre de la reconstruction des immeubles de Bellecour. Il revient en tant qu'empereur en avril 1805 et rétablit la mairie centrale, puis, de retour de Milan, en décembre 1807.

Les relations entre l'Empire et l'Église sont bonnes dans un premier temps. Il ne peut en être autrement quand le cardinal Fesch déclare « Notre Seigneur Jésus-Christ voulut qu'on obéît à César dans le règlement des choses de la Terre ». L'Église est étroitement associée à la célébration des victoires de Napoléon, de sa personne – la saint Napoléon est fixée au 15 août en 1806 – et de sa famille de Napoléon.

Mais les relations se détériorent peu à peu. En 1806, Fesch est rappelé à Paris. En 1808, les troupes françaises occupent le port d'Ancône dans les Etats de l'Église. Le pape suspend le Concordat et n'accorde plus l'investiture aux évêques nommés par Napoléon. En 1809, Rome est annexée et devient chef-lieu du département du Tibre. Le pape est déporté et Napoléon est excommunié. Plusieurs cardinaux refusent en 1810 d'assister au mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Le concile national de 1811 voulu par Napoléon dans un esprit gallican refuse de prendre position contre le pape.

Fesch revient dans son diocèse en 1812, mais l'opinion du clergé et des fidèles s'est détachée en bonne partie de l'Empire et se montre sensible à la propagande royaliste et ultramontaine.

La nouvelle du retour de Louis XVIII en avril 1814 est accueillie avec faveur. Mais en mars 1815, Napoléon, de nouveau de passage à Lyon après son départ de l'île d'Elbe, fait naître de nouveaux espoirs, surtout parmi les ouvriers, le peuple voyant en lui le défenseur des acquis révolutionnaires face au retour des partisans de l'Ancien Régime. Arrivé à Lyon au soir du 10 mars 1815, parti le matin du 13, il déclare : « Lyonnais, je vous aime ».

L'opposition royaliste ne désarme pas pour autant pendant les Cent-Jours. Si la tentative du duc d'Angoulême dans la vallée du Rhône échoue, si la population est devenue fataliste et craint surtout le retour de la guerre, le clergé se fait le relais de l'opposition royaliste et laisse distribuer des appels en faveur de Louis XVIII.

Dès lors, tend à s'affirmer un lien étroit entre l'Église et le régime de la **Restauration**. Nous avons déjà observé que la plupart des nouveaux prêtres viennent de la campagne, surtout de la Loire. L'éducation reçue et l'atmosphère du milieu ecclésiastique orientent presque uniformément ce jeune clergé dans la double direction du légitimisme et de l'ultramontanisme et **M^{gr} de Pins**, nommé administrateur apostolique du diocèse, car le cardinal Fesch s'est exilé à Rome, ne freine qu'assez mollement le zèle royaliste de ses curés.

Sous le règne de Louis XVIII, en 1817, la réforme du Concordat entraîne la suppression, puis le rétablissement des Articles organiques, et le rétablissement de 42 diocèses, dont celui de Belley, où quelques temps après l'abbé Greppo, venu de la cure de Saint-Just, est nommé vicaire général.

Révolution de 1830 et révoltes ouvrières

Les dernières années du règne de Charles X sont marquées à Lyon par une crise économique sévère avec une chute des exportations de soie et un mécontentement croissant. En 1830, à Lyon qui a anticipé le changement de régime avec la création d'une commission provisoire, la révolution sert de prétexte à des manifestations anticléricales. Le nouveau régime de la Monarchie de Juillet, plutôt méfiant contre les empiétements du clergé, interdit

par ailleurs les processions et le curé Boué, qui a passé outre à l'interdiction préfectorale, est condamné à 3 francs d'amende⁴¹.

Surviennent presque coup sur coup les deux révoltes des **canuts**. Si les événements ont pour principal théâtre les pentes de la Croix-Rousse et le nord de la presqu'île, Saint-Just est aussi concerné. N'oublions pas que le quartier a encore une importante population d'ouvriers de la soie. Des appels aux armes et des proclamations dirigées contre les négociants sont apparus dès la nuit du 31 décembre 1830 au 1^{er} janvier 1831. Début mai **1831**, circule un imprimé laissant entendre que Napoléon vit toujours aux Etats-Unis. Le 21 novembre 1831, des ouvriers de la Guillotière et des Brotteaux se mettent en mouvement pour venir en aide à ceux de la Croix-Rousse, mais pour éviter les ponts tenus par la troupe, ils font un long détour de 16 km, contournent la presqu'île par le sud, passent par la Mulatière, puis par Choulans, Saint-Just, Champvert, Vaise, Rochecardon, traversent la Saône à Saint-Rambert et, le lendemain, par la montée de Cuire, atteignent la Croix-Rousse. Le 22, l'insurrection s'étend dans la ville, dont Saint-Just, d'où la garde nationale a disparu, et s'empare du télégraphe. Mais le 1^{er} décembre, les troupes entrent à Saint-Just sans rencontrer de résistance et reprennent le télégraphe. Parmi les suites, on relève le versement d'une indemnité aux hôteliers de Saint-Just dont les écuries ont été occupées pendant plusieurs jours par la cavalerie et qui n'ont pu de ce fait percevoir les loyers de particuliers⁴² et, en 1832, il est procédé à une réorganisation de la garde nationale dans le cadre d'un secteur qui englobe le territoire de Saint-Irénée et dont la place des Minimes est désignée comme place d'armes⁴³.

En **1834**, s'ajoutent plus nettement aux revendications proprement sociales des revendications républicaines et bonapartistes, mais sans manifestations anticléricales. Les événements sont plus sérieux pour Saint-Just. Le 13 février, ont lieu les funérailles de deux ouvriers. Un cortège de 3800 canuts suit les cercueils depuis l'Hôtel-Dieu jusqu'au cimetière de Loyasse. Place des Minimes,

⁴¹ Sem. relig. 1895/2, p. 180

⁴² AML 1217 WP 52

⁴³ *ibid.*

le commissaire de police fait des sommations. Il fait sortir une cinquantaine de soldats de la caserne, établie dans l'ancien couvent, et veut arrêter le convoi. Mais l'officier fait rentrer les soldats. Le 9 avril, des barricades s'élèvent à Saint Georges. Le lendemain, les insurgés de Saint-Georges attaquent un petit poste place des Minimes et l'insurrection gagne Saint-Just. Un soldat blessé est conduit par les insurgés eux-mêmes chez un pharmacien pour être pansé. Les insurgés s'emparent du télégraphe Chappe. Le drapeau noir, symbole de deuil, flotte sur différents édifices, dont l'Antiquaille et Fourvière, et le tocsin sonne de toute part. Le 11, le fort de Saint Irénée, récemment construit, assiégé par les insurgés, est abandonné sur ordre par sa petite garnison. Aussitôt maîtres du fort, les insurgés incendient la caserne. Ils trouvent dans le fort deux canons qu'ils remettent en état, les transportent jusqu'à la terrasse de Fourvière et de là bombardent la place Bellecour, d'où l'artillerie adverse réplique en tirant de bas en haut, en causant des dommages, notamment à la maison de Pauline Jaricot montée Saint-Barthélemy.

Le 12, des accrochages se produisent du côté de Vaise. Le 13, depuis l'église Saint-Just, des coups de feu tout au long de la journée sont tirés sur la troupe. Mais les soldats, attaquant par le pont de la Mulatière et Sainte-Foy et faisant leur jonction à Fourvière avec celles qui montent de Vaise, réduisent la résistance. Le 14, l'église Saint-Just, où les soldats sont à la recherche des insurgés, subit des dommages. La place des Minimes et le fort Saint-Irénée repassent sous le contrôle de l'armée, dont quatre compagnies d'infanterie occupent les hauteurs de la rive gauche de la Saône. Saint-Georges se soumet et, le 15, la résistance cesse à la Croix-Rousse.

L'une des conséquences de ces événements est le vote par le conseil municipal d'une concession gratuite de terrain au cimetière de Loyasse au profit des officiers tués lors des affrontements ou des suites de leurs blessures, dont le colonel Mounier, commandant du 28^e de ligne, tué lorsqu'il tentait d'enlever la barricade du Jardin des Plantes⁴⁴.

⁴⁴ AML 1217 WP 55 et

https://fr.geneawiki.com/wiki/Fichier:69123_-_Lyon_-_5ème_Arrondissement_-_Cimetière_de_Loyasse_-_Tombe_OFFICIERS_DE_LA_REVOLTE_DE_1834_-_2024_01.JPG (consulté le 15 novembre 2025)



La révolution de 1848 et ses contradictions

Dans les années 1840, les relations s'améliorent quelque peu entre les autorités politiques et ecclésiastiques. En 1840, M^{gr} de **Bonald** est nommé archevêque. Le pouvoir politique, envers lequel le clergé a une certaine prévention, s'efforce néanmoins de se le concilier prudemment. De manière significative, les processions publiques sont de nouveau autorisées.

Mais en 1848 une nouvelle révolution survient, où se présentent des aspects contradictoires. Le clergé accepte cette révolution qui se veut au départ respectueuse des hommes et des choses de la religion. Le clergé se rallie dans un premier temps à la **République** qui vient d'être proclamée, d'autant plus qu'il n'avait guère de sympathie pour le régime précédent de la Monarchie de Juillet. Il y a aussi une tendance catholique libérale et démocratique soucieuse de conciliation. M^{gr} de Bonald présente « le drapeau de la République comme un drapeau protecteur pour la religion » et, en avril, les curés bénissent les **arbres**

de la liberté, autour desquels l'unanimité semble se faire. Place des Minimes, le 66^e de ligne et le clergé sont présents pour la cérémonie. Le curé Gonin donne sa bénédiction et rappelle à cette occasion que

le fils du charpentier de Nazareth est mort sur l'arbre de la liberté et que la République a toutes les sympathies des prêtres.

Inversement, les 26 et 27 février, les émeutiers s'en prennent aux communautés religieuses soupçonnées avec leurs **providences**, dont celles de Jésus-Marie et de la Compassion, comme aussi au refuge Saint-Michel à Saint-Irénée, où les jeunes pensionnaires confectionnent des étoffes bon marché, de concurrencer le travail des ateliers. Des métiers et des meubles sont détruits. Cette poussée de violence s'accompagne d'une animosité contre les **Frères des écoles chrétiennes**, auxquels il est reproché de faire passer l'éducation religieuse avant l'instruction, d'où le surnom péjoratif d'ignorantins. En avril, à l'approche des élections législatives ouvertes désormais au suffrage universel, des corps irréguliers, les voraces, interviennent pour dénoncer les menées dont ils accusent les légitimistes contre la République. Les 17 et 18 mai, ils s'emparent de la mairie de la Croix-Rousse et, rejoints par des hommes venus d'autres quartiers, dont Saint-Just, manifestent près du palais de justice pour obtenir la libération des détenus inculpés de pillage et de bris des métiers. Quelques temps après, la procession de la Fête-Dieu est annulée. Le moment d'unanimité des débuts de 1848 a donc été sans lendemain et la remise en cause de l'ordre public a conduit toutefois à la réactivation de la garde nationale.

Le Second Empire : de la faveur à la prise de distance

La situation semble plus favorable au clergé sous le gouvernement républicain du prince-président Louis-Napoléon Bonaparte, puis impérial lorsque celui-ci est devenu Napoléon III. Nous pouvons en juger d'après cette remarque figurant dans les registre du conseil de fabrique à la date du 5 juin 1852⁴⁵ :

Monsieur le Curé témoigne sa satisfaction pour le bon accueil qu'il a reçu du colonel du 14^e dans la visite qu'il lui a rendue pour lui demander gratuitement comme paroissien la musique de son régiment pour les

⁴⁵ ADL I 1937

deux processions de la Fête-Dieu, la fabrique selon ses ressources ne pouvant leur donner qu'un rafraîchissement. L'on décide qu'à l'avenir il sera donné un verre de vin et une brioche à chaque militaire qui aura accompagné le Saint-Sacrement lorsqu'il est porté aux malades.

Il est patent que l'Église recherche les faveurs administratives et la bienveillance du régime impérial.

Mais celui-ci, en raison de son caractère autoritaire, est mis en cause par les républicains qui ne manquent pas non plus de reprocher aux catholiques, qui avaient déjà massivement rallié le parti de l'Ordre sous la Seconde République, de s'accommoder du nouveau régime issu d'un coup d'État. Toutefois la **politique italienne** de Napoléon III inquiète les milieux catholiques, surtout dans les années 1860, car elle semble aller à l'encontre des intérêts du Saint-Siège, à une époque où l'**ultramontanisme** l'emporte sur le gallicanisme auquel se référait la Monarchie de Juillet et où la fidélité ecclésiastique prend de plus en plus la forme de la défense du **pouvoir temporel du pape** contre les partisans de l'unité italienne, de l'obéissance aux enseignements donnés par le pape et à ses condamnations du monde moderne : c'est en 1864 que Pie IX publie l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* « renfermant les principales erreurs de notre temps » qui l'accompagne. Prudent toutefois, M^{gr} de Bonald, tout en encourageant la collecte de dons en faveur du Saint-Père, veille à ce que le clergé ne se laisse pas aller à ses penchants légitimistes.

À partir de 1870, des rapports de plus en plus difficiles

Le 4 septembre 1870, à la nouvelle de la défaite de Sedan, la **Commune de Lyon**, devançant Paris, fait afficher « la déchéance de l'Empire et la proclamation de la **République** ». Le drapeau rouge est arboré au fronton de l'Hôtel de Ville et le nouveau conseil municipal, avec le comité de salut public qui s'est formé à ses côtés, dans un contexte de guerre et de révolution à la fois, multiplie rapidement les propositions et les résolutions remettant frontalement en question les positions de l'Église : suppression des dépenses et allocations aux églises, presbytères et sociétés religieuses et reversement de ces crédits à ceux de la défense nationale, armement des séminaristes et des congréganistes, séparation, voire suppression des Églises et de l'État, mise sous séquestre des

biens du clergé, suppression des congrégations, suppression de toute manifestation religieuse « en dehors des temples, des églises, du domicile de chaque citoyen et des lieux de sépulture, considérant que tout rite religieux sur la voie publique n'est qu'une ostentation délictueuse et provocatrice », interdiction des sonneries de cloches « qui généralement importunent tout le voisinage », laïcisation et gratuité de l'enseignement « attendu que l'enseignement donné par les congrégations religieuses ne répond pas à l'esprit républicain », exigence d'un diplôme pour le personnel enseignant dans les écoles⁴⁶.

Des **rumeurs**, dont se fait l'écho le journal *Le progrès*, circulent. Le grand séminaire est occupé par des émeutiers qui pensent y trouver des armes qui y auraient été dissimulées, mais on n'y trouve rien de tel. On dit aussi que beaucoup d'objets sortent des communautés religieuses. Il est proposé d'enlever la statue de Fourvière qui pourrait servir de point de mire aux ennemis. Après la signature de l'armistice, alors que la ville est restée en dehors de la zone des combats, on dit que les forts vont être occupés par les Prussiens. En fait nous savons déjà que les couvents ont servi d'ambulances pour les soldats blessés et malades. Ajoutons que le grand séminaire a servi au casernement des gardes nationaux et que le collège des Minimes a été occupé pendant la guerre pour la fabrication de cartouches, ce qui, en raison des dégâts provoqués dans un cas comme dans l'autre, oblige à des réparations.

La municipalité a d'abord suspendu le versement des allocations aux vicaires, dont l'archevêque demande le rétablissement⁴⁷, mais en 1873, c'est à 500 F, conformément au décret du 30 décembre 1809, et non à 600 F comme l'usage s'en était établi par la suite, qu'est fixé le **traitement des vicaires** : un pour Saint-Just⁴⁸, ce qui laisse entendre que le deuxième sera pris en charge par la fabrique. La municipalité refuse aussi de renouveler le **bail des presbytères** : c'est dans ce contexte tendu que se situe le long et difficile contentieux dont il a été question plus haut.

⁴⁶ AML 2 CM 1 et 2

⁴⁷ ADL 5 UU 1

⁴⁸ AML 2 CM 11

En 1879, c'est la préfecture qui interdit les **processions** en dehors des édifices consacrés au culte⁴⁹. Les républicains étant désormais au pouvoir à l'échelon national, les rapports se tendent encore plus. Pour le 14 janvier 1879, jour où se réunissent les deux chambres du Parlement, désormais à majorité républicaine, l'archevêque refuse de faire illuminer les églises⁵⁰. La *Revue du diocèse* dénonce les autorités républicaines et les journaux qui les soutiennent⁵¹ :

Nous lisons dans le Lyon républicain : « Un procès d'un piquant intérêt va venir, le 4 novembre, devant le tribunal de Lyon. Le curé de Saint-Just demande mainlevée de la saisie opérée sur ses meubles, à la suite du refus de la ville de payer le loyer du presbytère. Les débats de cette affaire vont être édifiants. » [...] Ce qui pourrait être critiqué avec raison, c'est la désinvolture avec laquelle la ville s'acquitte de ses obligations. Le gouvernement continue à payer évêques et prêtres. Lyon ne paie plus ses vicaires.[...] D'autre part, grâce à la fraternelle égalité qui caractérise nos conseillers municipaux, il y a une flagrante inégalité dans la situation des curés de la ville : les uns, les plus heureux, sont logés dans des bâtiments appartenant aux fabriques, d'autres habitent des presbytères qui sont propriété de la ville ; et les autres, les plus pauvres, abandonnés depuis deux ans à leur pauvreté, sont obligés de chercher à leurs frais une location pour eux et leurs vicaires. C'est précisément la situation de M. le curé de Saint-Just, situation créée par le conseil municipal.

La réglementation se précise et se durcit. En 1885, il est décidé que « la durée de chaque sonnerie, soit religieuse, soit civile [par exemple pour les fêtes nationales ou en cas d'incendie ou d'émeute], ne pourra excéder dix minutes pour les cérémonies ordinaires, trente minutes pour les cérémonies solennelles ». Mais la mesure qui suscite les plus vives protestations, comme nous l'avons également vu plus haut, est l'**enlèvement des croix** placées au centre des cimetières, dont celui de Loyasse.

Si un certain apaisement semble survenir en raison du **Ralliement** voulu par le pape Léon XIII, les préventions subsistent. En 1892, le conseil municipal juge

⁴⁹ ADL 6 II 4

⁵⁰ AML 2 CM 36

⁵¹ Rev. du dioc. 1881/2, p. 691-692

inoportun d'illuminer les églises pour le 14 juillet, car le clergé est considéré comme hostile à la République⁵².

En 1896, le maire **Gailleton** revient à la charge avec l'interdiction des manifestations religieuses sur la voie publique et en dehors des édifices consacrés au culte, exception faite des pèlerinages des 8 septembre et 8 décembre, et dans la limite des quartiers Saint-Jean et Fourvière⁵³

considérant que les manifestations religieuses sur la voie publique peuvent provoquer une agitation, amener des incidents ou causer des désordres de nature à compromettre la tranquillité publique.

Un nouveau durcissement se produit avec la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les **associations**, qui a pour conséquence en 1903 le refus de toutes les demandes d'autorisation présentées par les congrégations jusque-là non autorisées. À la différence des congrégations autorisées, les congrégations non autorisées n'avaient pas le privilège de l'existence légale leur donnant la personnalité civile. Elles n'en étaient pas pour autant jusque-là prohibées⁵⁴. Les Jésuites sont expulsés, de même que les religieuses de Jésus-Hostie et du Verbe Incarné. En 1903⁵⁵, la chapelle de la procure des missions des Capucins est fermée au public et ne servira plus qu'au personnel de la maison.

En 1904, M^{gr} Couillé ayant adressé, avec d'autres prélats, au président de la République, Émile Loubet, une protestation solennelle contre l'interdiction des congrégations, se voit opposer un recours pour abus en Conseil d'Etat pour l'avoir rendu public,

considérant que les signataires [...] censurent les lois de l'Etat ainsi que les actes de l'autorité publique, attaquent les deux chambres d'une manière offensante et dénoncent l'enseignement laïque comme une école sans respect, sans foi, sans morale ; qu'en outre ils font entrevoir une suite de malheurs, de catastrophes et de ruines s'accumulant sur le pays « puni pour ses propres fautes et pour le crime de ceux qui le tournent contre Dieu » ; que des critiques et ces menaces à l'occasion de mesures qui ne

⁵² AML 2 CM 93

⁵³ Sem. relig. 1896/2, p. 435

⁵⁴ ADL 6 II 4

⁵⁵ Sem. relig. 1903/1, p. 716

relèvent que des lois civiles sont de nature à troubler arbitrairement les consciences [...]»⁵⁶

Les menaces se précisent⁵⁷. Le 22 octobre 1905, les prêtres de l'archiprêtré de la primatiale, dont les abbés Bererd et Martray pour Saint-Just, s'adressent au cardinal :

Plusieurs fois déjà, d'un accord unanime, les prêtres de votre diocèse vous ont donné le témoignage de leur fidélité et de leur attachement. Mais aujourd'hui, dans les circonstances particulièrement douloureuses où nous sommes, nous éprouvons le besoin de vous offrir publiquement l'hommage de notre filiale sympathie et de vous exprimer notre plus entier dévouement.

En face des dangers qui nous menacent, nous voulons nous grouper tous autour de votre personne vénérée, et nous vous promettons de répondre avec une union parfaite aux directions promises par Notre Saint-Père le Pape ; nous n'aurons qu'un cœur et qu'une âme, pour suivre docilement la ligne de conduite que vous nous tracerez.

Daigne Notre-Dame de Fourvière nous bénir tous, pour que nous sachions être dignes de nos glorieux martyrs, saint Pothin et saint Irénée.

L'aboutissement de cet **affrontement** est, après la rupture en 1904 des relations entre la France et le Saint-Siège, l'adoption de la **loi du 9 décembre 1905** de séparation des Églises et de l'État, celle-ci est publiée au *Journal officiel* le 11 décembre et doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1906. L'article 1^{er} dispose que

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes

et l'article 2 que

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

L'article 4 prévoit la dévolution des biens de l'Église à des associations culturelles. Toutefois, pour rendre effectif le libre exercice du culte, sont instituées des aumôneries dans certaines institutions publiques : casernes, lycées, prisons, hôpitaux.

⁵⁶ ADL 8 II 19/3

⁵⁷ ADL 8 II 21

La question de l'école

L'un des sujets les plus conflictuels est certainement la question de l'école, où se manifestent et s'exacerbent concurrence, rivalité et affrontement. À peine au pouvoir à l'échelon municipal, les républicains ne cachent pas leur volonté de **laïcisation** et se heurtent ainsi frontalement à l'Église qui entend bien conserver le rôle éminent qu'elle avait su retrouver au début du XIX^e siècle.

En 1802, avec l'appui du vicaire général Jauffret, le préfet Bureaux de Pusy avait fait appel aux **frères des Ecoles chrétiennes** et aux sœurs de la Doctrine chrétienne ou **sœurs de Saint-Charles** pour leur confier les écoles primaires publiques. C'est ainsi que l'école des sœurs de Saint-Charles rouvre au 17 de l'actuelle rue des Macchabées : c'est la première de Lyon dans ce cas. Elle est autorisée par décret en 1813. En 1804, le curé Lemontey précise⁵⁸ :

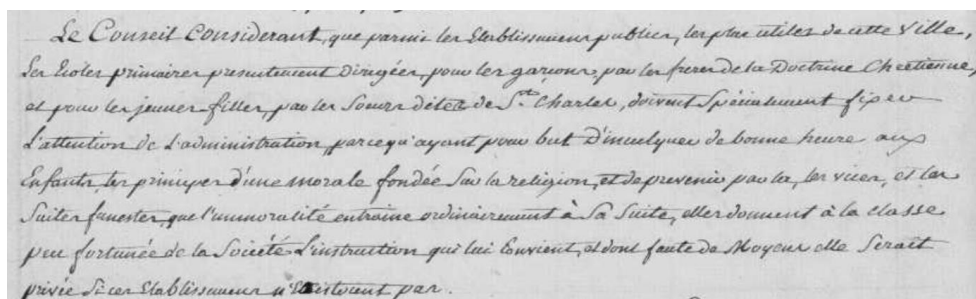
Nous avons à Saint-Just des femmes de Saint-Charles qui enseignent des filles. Les demoiselles Trouillet, sages et exemplaires, enseignent aussi quelques enfants des deux sexes, la veuve Jaquet en a davantage et M^{me} Saint-Ambroise, religieuse ursuline, s'occupe aussi à en instruire d'autres...Des frères seraient très utiles, mais pour le moment cela ôterait le pain à ceux et celles qui enseignent déjà. Il y a sur Saint-Just considérablement de pensions. M. Caille, M. Bouteille, M. Plantier, prêtres, en tiennent à Fourvière, il y en a encore une contre Fourvière proche les Chazeaux, je n'en connais pas le maître. Sur la place des Minimes, M. Rénaud, prêtre, M. Buvin, laïc, en ont chacun une. Hors des portes, M. Beaucaire, laïc, tient une école assez considérable, seulement d'externes, pour lire, écrire et pour le latin. M. Teillard a une pension aux Basses-Verchères. Un ci-devant capucin en tient une petite de cinq ou six. M. Reymond en a une autre considérable au Verbe Incarné. Rue des Farges, M. Condamine en a aussi une nombreuse. Les

⁵⁸ ADL 2 II 40

dames des Chazeaux ont pour les demoiselles une pension au-dessus du Chemin Neuf, où demeure M. le chanoine de Rully. M^{lle} Bonel tient la sienne dans la maison des Minimés. M^{lle} Morel tient la sienne sur la place des Minimés. M^{me} Bédor, religieuse ursuline, tient sa pension au-dessous de la place du Marché, à côté de l'auberge du Lion d'or.

Les frères des Ecoles chrétiennes se réinstallent en 1805 rue des Farges.

En 1807, le conseil municipal reconnaît le rôle éminent joué par les frères et les sœurs⁵⁹.



Le Conseil Considérant, que parmi les établissements publics, les plus utiles de cette ville, les écoles primaires promettent d'être dirigées, pour les garçons, par les frères de la Doctrine Chrétienne, et pour les jeunes filles, par les Sœurs de St. Charles, doivent spécialement fixer l'attention de l'Administration, parce qu'ayant pour but d'instruire de bonne heure, aux enfants, les principes d'une morale fondée sur la religion, et de prévenir par là, les vices, et les suites funestes, que l'immoralité entraîne ordinairement à la suite, elle doit, à la classe, peu fortunée de la Société, l'instruction qui lui convient, et dont faute de Moyens elle serait privée si ces établissements n'étaient par...

L'almanach de 1810 présente un tableau détaillé des écoles, conformément à la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) sur l'instruction publique : on trouve dans la paroisse une école primaire de garçons et une de filles, ainsi que neuf instituteurs de maisons d'éducation pour les garçons et deux pour les filles.

Le pensionnat de garçons des Minimés ouvre en 1811 dans l'ancien couvent. Il devient par la suite l'institution Notre-Dame des Minimés.

Un **pensionnat** de jeunes filles est créé vers 1825 par les demoiselles Reynaud rue des Macchabées à l'emplacement de l'ancienne église. Il sera remanié en 1865 à la suite de son rachat par l'archiconfrérie Notre-Dame des Victoires de Voiron, puis agrandi en 1871 et doté d'une nouvelle chapelle.

L'almanach de 1840 mentionne, en plus des écoles des frères des Ecoles chrétiennes et des sœurs de Saint-Charles, une institution de sourds-muets place des Minimés, fondée en 1824 par David Comberry.

Une salle d'asile, préfiguration de l'école maternelle, ouvre en 1860 rue des Macchabées dans la maison du Bœuf couronné⁶⁰.

⁵⁹ AML WP 31

⁶⁰ AML 1217 WP 100

La difficulté pour ces écoles est qu'elles ne disposent pas de **locaux** qui leur soient propres et qui soient vraiment adaptés à l'accueil des élèves. Elles sont établies dans des appartements loués à des particuliers et qu'il faut agrandir pour mieux répondre aux besoins.

On lit dans les délibérations municipales de 1873 : « sous l'Empire, toutes les écoles communales de Lyon étaient congréganistes ». En réalité, les écoles religieuses n'avaient pas l'exclusivité de l'enseignement, puisqu'il en existait d'autres dirigées par la Société d'instruction primaire du Rhône : une en 1840 rue de Trion, puis deux autres rue de Trion vers 1860. La loi Guizot de 1833 sur l'enseignement primaire précisait en effet que les conseils municipaux pouvaient faire appel à des congrégations aussi bien qu'à des laïcs. La loi Falloux en 1850, en mettant en œuvre la liberté de l'enseignement prévue par la constitution de 1848, assurait en fait la prééminence de l'enseignement catholique.

Cependant, la paroisse de Saint-Just est confrontée à des difficultés de voisinage. En 1876, le curé Frécon conteste la prétention de son confrère de Saint-Irénée, l'abbé de Saint-Fulgent, de faire faire la première communion à une enfant de Saint-Just qui allait à l'école de Saint-Irénée, située au 23, rue de Trion⁶¹.

Mais déjà la municipalité républicaine a entrepris, avant même les lois de Jules Ferry, de laïciser les écoles communales, de les rendre gratuites⁶² et de remplacer les frères et les sœurs par du personnel laïque et pourvu d'un brevet de capacité.

À partir de 1881, la municipalité, désormais en accord avec le pouvoir central, qui promulgue un ensemble de **lois scolaires** de 1881 à 1886, entreprend de créer de nouvelles écoles publiques. Elle acquiert en particulier entre les rues de la Favorite, des Grandes Terres – actuelle rue Benoist Mary – et des Fossés de Trion un terrain pour y faire construire un **groupe scolaire** destiné à la fois

⁶¹ ADL I 1937

⁶² AML 2 CM 10

aux quartiers de Saint-Irénée et de Saint-Just, ce qui entraîne le regroupement en un même lieu d'écoles jusque-là dispersées rue des Macchabées, rue des Chevaucheurs et rue de Trion⁶³. Le groupe scolaire est terminé en juin 1886 et livré aux élèves pour la rentrée⁶⁴. L'inauguration en est ainsi relatée par la *Revue du diocèse*⁶⁵ :

Dimanche, jour de la Pentecôte, la municipalité franc-maçonne de Lyon a assisté à l'inauguration du groupe scolaire destiné au quartier de Saint-Just et Saint-Irénée.

M. le pasteur Steeg, député de la Gironde, que tous les journaux de Paris et de province accusent d'être sujet prussien⁶⁶, a prononcé un discours sur l'instruction populaire en France avant la Révolution.

Ce chef-d'œuvre oratoire a, paraît-il, enthousiasmé Le progrès de Lyon, et il en a cité avec complaisance des extraits dans son numéro du 14 juin. Nous tenions surtout à signaler à nos lecteurs, sans entrer dans plus de détails, les procédés malhonnêtes des adversaires de la religion catholique, et l'impudeur vraiment audacieuse des francs-maçons qui, après avoir fait sculpter sur le fronton du groupe scolaire de Saint-Just les emblèmes de la secte, invitent à son inauguration un député étranger à la région lyonnaise, un pasteur protestant, un homme enfin qui n'est pas même français.

Une nouvelle rue, la rue Appian, est ouverte par la suite au sud de l'école pour délimiter le quadrilatère.



⁶³ AML 2 CM 69

⁶⁴ AML 2 CM 74

⁶⁵ Rev. du dioc. 1886/2, p. 832-833

⁶⁶ En fait Jules Steeg est né en 1836 à Versailles. En fait c'est son père qui est né en 1795 à Nassau, en Rhénanie, et c'est en 1866 que le duché de Nassau a été annexé par la Prusse.

Dans le même temps⁶⁷, a lieu l'inauguration du nouveau bâtiment, construit entre la montée de Choulans et la rue des Basses-Verchères, des **écoles libres de Saint-Just-Saint-Irénée** par M^{gr} Jourdan de La Pinardière, représentant l'archevêque, accompagné du clergé et du comité directeur des écoles, où est présent Lucien Bégule. L'abbé Delaroche, curé de Saint-Irénée, fait l'éloge de l'architecte Desjardins et ne manque pas de remarquer que le bâtiment a été construit en quatre mois (plus de trois ans pour l'école laïque) et a coûté 100000 francs (contre près d'un million). Il remercie les généreux donateurs et, « dans une gracieuse figure, il montre les dames bienfaitrices allant, semblables à des abeilles, butiner dans chaque maison, au mois de mai – le mois des fleurs -, le miel de l'aumône chrétienne. » Et l'évêque, avant de donner sa bénédiction, conclut :

Sur cette colline, berceau de la foi, tombeau de nos martyrs vénérés, nous verrons toujours germer les œuvres de dévouement et de charité. Persévérez dans la voie que vous avez ouverte, vous rencontrerez sans cesse les encouragements et l'approbation de tous ceux qui aiment le vrai et le beau.

L'école est commune aux deux paroisses⁶⁸. Mais Saint-Just a du mal à participer au financement. En 1892⁶⁹, la paroisse réalise le projet d'avoir des écoles libres et constitue une société civile, qui procède à des achats aux **22 et 24, rue des Farges**, en face de l'église⁷⁰. La construction a lieu en 1893 et 1894. Les locaux disposés sur trois étages sont achevés et inaugurés en septembre 1894. Au 22, se trouve l'école de filles de trois classes, dirigée par les sœurs de Saint-Charles, et au 24, l'école de garçons de trois classes également, tenue par les frères maristes.

Dimanche 23 septembre 1894, bénédiction des nouvelles écoles de Saint-Just par M^{gr} l'archevêque : 1°) à 10 h, arrivée de M^{gr} l'archevêque ; 2°) réunion des fidèles pour recevoir Sa Grandeur ; 3°) bénédiction des écoles, rue des Farges, 26 ; 4°) retour à l'église paroissiale. Messe à

⁶⁷ Rev. du dioc. 1886/2, p. 861-862

⁶⁸ ADL I 1916

⁶⁹ ADR PER 2420/1, p. 3-5

⁷⁰ ADL 8 II 12/6 et 8 II 20

laquelle M^{gr} assistera ; 5°) chants avec le concours de personnes dévouées aux œuvres de paroisse : Hosanna, Ave María, O Salutaris, cantiques français ; 6°) salut solennel donné par M^{gr} l'archevêque : Ave Verum, Tantum ergo, chantés par un soliste. 7°) actions de grâces et Laudate⁷¹.

La société civile passe un bail de location au curé Bruxelles, puis au curé Vial et, en novembre 1905, est constituée l'Association des familles de Saint-Just, qui loue l'immeuble à la société civile, se substituant ainsi en droit au curé.

D'autres changements interviennent du fait de l'adoption de la loi de 1901 sur les associations. Interdiction est faite aux congrégations enseignantes de toute activité scolaire. Les congréganistes sont remplacés par du personnel laïque. On constate aussi que les effectifs baissent sensiblement⁷².

Cependant l'institution Notre-Dame des Minimes parvient à se maintenir dans les lieux jusqu'en 1910.

La place des laïcs

Nous avons pu entrevoir dans ce qui précède que, le clergé, s'il exerce à l'évidence un rôle déterminant dans la vie de la paroisse, n'est pas seul : les laïcs, par leur présence, leur influence et leur action, sont amenés eux aussi à intervenir.

Il sera principalement question des **fabriciens**, aussi appelés marguilliers. Les conseils de fabrique existaient déjà sous l'Ancien Régime. Les laïcs qui en faisaient partie jouaient le rôle d'administrateurs de la paroisse pour ce qui concerne le temporel, c'est-à-dire les affaires matérielles, le spirituel étant dévolu au curé, mais le conseil associait l'un et les autres.

Les conseils de fabrique, supprimés en 1793, sont rétablis par le Concordat et leurs attributions et leur fonctionnement sont codifiés par les Articles organiques. Les fabriques paroissiales passent ainsi sous le double contrôle des

⁷¹ Sem. relig. 1894/2, p. 475

⁷² ADL 8 II 12/6

autorités civiles et ecclésiastiques. La circulaire Portalis du 29 mai 1803 prévoit que leurs attributions doivent se limiter aux « objets intérieurs » (produit de la ferme des chaises, des aumônes, des quêtes, des dons...). Le règlement du 31 décembre 1804, complété par le règlement du 9 janvier 1805 pour le diocèse de Lyon⁷³, place les fabriques sous le contrôle du préfet. Dans les paroisses de plus de 1200 âmes, comme celle de Saint-Just, elles comprennent sept membres, le curé ou desservant étant président de droit, les autres membres sont nommés par le préfet pour la première fois, le conseil étant ensuite renouvelé par tiers tous les trois ans, l'élection devant être entérinée par le préfet. Pour être fabricien, il faut habiter dans la paroisse, être majeur, professer la religion catholique et en observer régulièrement les préceptes. Le conseil se réunit le premier dimanche de chaque mois, à l'exception des assemblées extraordinaires. La fabrique est tenue de fournir les objets nécessaires à la célébration des messes et aux fonctions pastorales, de rémunérer les sacristains, les chantres, les organistes, les enfants de chœur, les bedeaux, les sonneurs et les suisses. D'autres dispositions précisent certains points, comme le décret du 11 juin 1804 qui confie aux fabriques le monopole des fournitures et services funéraires. L'ensemble est reformulé par le décret du 30 décembre 1808⁷⁴ qui précise que le maire de la commune est, comme le curé, membre de droit, que le conseil se réunira le premier dimanche des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier à l'issue de la grand'messe ou des vêpres et que le bureau des marguilliers, composé du curé et de trois fabriciens, se réunira tous les mois. Lorsqu'il est recréé, le conseil de fabrique de Saint-Just comprend les membres suivants : Molière, rentier, Voron, marchand drapier, Garcin, marchand drapier, Renard, rentier, Gros, maçon, Riton, épicier, Guinet, rentier, Blanc, chapelier⁷⁵. Il s'agit de notables d'une certaine aisance, dont certains sont déjà apparus pendant la période révolutionnaire comme acquéreurs de biens nationaux.

⁷³ AML 2 II 54

⁷⁴ ADL 2 II 54

⁷⁵ AML 306 WP 3



Monsieur et Madame Joseph BRUNET-LECOMTE, Madame Joseph CHEVREYAT ;
Monsieur René BRUNET-LECOMTE, sous-directeur au L.P., Monsieur Jean
BRUNET-LECOMTE, Mademoiselle Marguerite-Marie, Marie-Thérèse, Christine,
Hélène, Anne-Marie et Marie BRUNET-LECOMTE, Monsieur l'abbé Embaraud
CHEVREYAT, Messieurs René et Pierre CHEVREYAT, Mademoiselles Marie-Christine
et Alice CHEVREYAT ;

Madame Frotéte FAHY, Madame Augustin FAHY, Monsieur et Madame
Céphas FAHY, Mademoiselle Félicie FAHY ;

Monsieur Michel BRUNET-LECOMTE, ses enfants et petits-enfants, Mademoiselle
Marie BRUNET-LECOMTE, Monsieur et Madame Henry FAHY, Monsieur
Isaac RABOUD, Monsieur Georges FAHY, Monsieur et Madame Louis FAHY et
leurs enfants, Monsieur Sigismond FAHY, Monsieur Pierre FAHY, lieutenant au
5^e Hussards, Madame Pierre FAHY et leurs enfants, Monsieur et Madame
André TOULLEMONY, Monsieur et Madame Joseph CHEVREYAT et leurs enfants,
Mademoiselle Magdaléine FAHY, Monsieur René FAHY, Monsieur et Madame
Jean-Marie LAMARON et leurs enfants, Madame Joazeiro BLANCHON, ses enfants
et petits-enfants, Monsieur Louis BLANCHON, ses enfants et petits-enfants,
Madame Aimé BLANCHON, ses enfants et petits-enfants, Messieurs Joannès et
Raphaël GONZOU, Mademoiselle Marie-GONZOU ;

Monsieur Auguste DREVY ;

Où l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'elle vient
d'éprouver en la personne de

Monsieur Victor-René BRUNET-LECOMTE

CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR ET DE CRUZEIRO DE PORTUGAL
COMMANDEUR DE SAINT-GREGOIRE-LE-GRAND
MEMBRE DU CONSEIL CENTRAL DE LA PROPAGATION DE LA FOI
ET VICE DES HONNÉTÉS VILLAGES

leur père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin et associé,
décédé à Champvert, le Vendredi 22 octobre 1897, dans sa 79^e année, nous des
Sacraments de l'Église.

Il vous prie de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu le
Mardi 26 courant, à 8 heures 1/2.

Le Corps partira du domicile du défunt, 75, chemin de St-Just à St-Simon,
pour se rendre à l'église St-Just et, de là, au cimetière de Loyasse.

DE PROFUNDIS !

Un train spécial partira de St-Paul à 8 heures 30.

La maison de George-de-Loup est au bas de la propriété.

Lyon, le 22 octobre 1897.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif sentiment de tristesse la mort de M. Antoine Genevet, syndic honoraire des agents de change de Lyon.

M. Antoine Genevet dont l'honnêteté et l'abnégation étaient proverbiales, fut pendant de longues années le bienfaiteur de toutes les œuvres paroissiales, écoles, ouvriers, etc., de Saint-Just. Il était membre du Comité de la Providence Caille, et sa bienfaisance et sa générosité étaient telles, qu'elles lui avaient valu le nom de Providence de Saint-Just.

Esprit très cultivé, M. Genevet avait publié plusieurs ouvrages, entre autres une Histoire des agents de change. C'est une belle figure d'honnête homme et de chrétien qui disparaît, et nous prions sa famille et tout spécialement M. l'abbé Joseph Genevet, directeur de l'école Ozanam, d'agréer en cette douloureuse circonstance, l'expression de nos condoléances attristées.

Les notables locaux ne cessent d'occuper une place importante dans la gestion de la fabrique. Outre Jean-Pierre Garcin déjà cité et que nous retrouverons un peu plus loin, nous pouvons signaler Jean Bonaventure Rougnard, mentionné au recensement de 1841 comme rentier montée des Tournelles⁷⁶ et à celui de 1851 comme ancien juge à la cour d'appel, décoré de la Légion d'honneur, René Brunet-Lecomte, négociant en soieries⁷⁷, Noël Genevet, agent de change, domicilié 5, rue Cléberg⁷⁸.

Les fabriciens ne cessent d'intervenir pour signaler la nécessité de travaux, d'abord de remise en état, puis d'embellissement, mais aussi de réparation, parfois dans l'urgence. Dès 1811, ils font état de l'insuffisance des ressources⁷⁹, essentiellement constituées par le produit des quêtes et de la location des chaises. Quelques renseignements nous sont donnés pour 1828⁸⁰ : le prix d'une

⁷⁶ Il paraît être le propriétaire de la construction connue sous le nom de château de Choulans.

⁷⁷ AD 75 V7E 19

⁷⁸ Le salut public, 13 octobre 1913

⁷⁹ AML 306 WP 3

⁸⁰ ADL 19 L 07

chaise est de 2 liards, soit 4 centimes, pour une messe basse, 10 francs pour une grand'messe, 20 francs pour les grandes fêtes ; l'abonnement à l'année est de 6 francs. La veuve Delorme avec qui est signé le bail des chaises doit verser 300 francs par trimestre à la fabrique et 200 francs par an au curé pour frais de prédication, mais doit aussi jouer le rôle de sacristain. Cette année-là, les fabriciens indiquent que le produit des chaises est de 1200 francs.

Certes les ressources sont complétées par les crédits sollicités comme des **secours** et consentis par la mairie et le ministère des Affaires ecclésiastiques par l'intermédiaire de la préfecture et abondées par des **dons** de paroissiens et des fondations de messes et des legs, à quoi peuvent s'ajouter des emprunts. Ainsi, l'abbé Antoine-Barthélemy de Lacroix-Laval, dernier grand obéancier de Saint-Just, fonde, par un codicille à son testament⁸¹, « deux messes annuaires de requiem, dont l'une basse sans absoute et l'autre chantée avec absoute », celle-ci devant être célébrée le 17 janvier pour le salut de son âme et celle de son oncle Antoine et pour tous les chanoines de Saint-Just depuis sa nomination en 1772. En mémoire de quoi, il charge son neveu Jean, futur maire de Lyon, de faire sceller une plaque à l'intérieur de l'église. Le legs est approuvé en 1824, après sa mort, par Louis XVIII⁸² et accepté en 1825 par le conseil de fabrique⁸³ :

malgré la modicité de la rente [70 francs, quand on compare avec les 8916 francs estimés pour les travaux prévus en 1826], le service sera à sonnerie de la troisième classe. On officiera à diacre et sous-diacre. Il y aura de plus deux prêtres assistants, sept enfants de chœur, le suisse et le serpent [joueur d'un instrument à vent de forme sinueuse].

Chaque fois qu'il y a legs de la part d'un particulier en faveur de la paroisse ou plus spécifiquement en faveur des pauvres de la paroisse, il faut l'autorisation des pouvoirs publics pour que la fabrique puisse l'accepter : c'est le cas par exemple en 1834 des 200 francs légués par Jeanne-Marie-Sébastienne Benoît, veuve Delorme, ouvrière en soie aux Grandes Terres, ou en 1840 des 200 francs légués par Gabrielle Giroud, ancienne domestique, 25, rue des Farges⁸⁴, ou encore en 1858 le legs de 4000 francs fait par Jean-Bonaventure Rougnard,

⁸¹ ADL 19 L 09

⁸² ADL 19 L 09

⁸³ ADL 19 L 09

⁸⁴ ADL 19 L 11

mentionné plus haut, pour les réparations de l'église⁸⁵ ou celui de 1000 francs par l'abbé Antoine Barricand en 1867⁸⁶. Après 1870, les legs sont plus rares. Mais on peut citer par exemple celui de 1000 francs par M^{me} veuve Carron, née Rosa Maria Santa Croce, au curé de St Just pour les pauvres⁸⁷ ou, en 1873, celui de 1000 francs par M^{gr} Chalandon, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, à chacune de cinq églises lyonnaises, dont Saint-Just⁸⁸, ou encore en 1876 celui de 4000 francs par l'abbé Hugues Tabory, ancien curé de Marcy-l'Étoile en faveur des pauvres de Saint-Just⁸⁹, et même en 1887 les 500 francs légués aux pauvres par M^{lle} Marie-Colombe Marduel, rentière 5, rue du Juge de paix⁹⁰ et, pour finir, le legs de 300 francs par Mlle Ulliel⁹¹.

Si certaines opérations sont relativement faciles à effectuer, comme, en 1860, le renouvellement de la hallebarde, de la canne et de l'épée du suisse⁹², la modicité des ressources est constamment un obstacle à la réalisation des projets et au bon fonctionnement de la paroisse et rend difficiles les choix à faire. En 1827, le curé Boué écrit au maire⁹³ :

Monseigneur a reconnu depuis longtemps la nécessité d'un second vicaire à Saint-Just ; mais l'impossibilité de pourvoir à son traitement nous a fait différer de l'agréer. Je préfère sacrifier ma santé et pouvoir conférer aux urgentes réparations de notre église.

La fabrique est d'autant plus portée à faire valoir ses droits, comme on le voit en 1830 dans l'affaire d'une rente de 50 francs constituée au XVIII^e siècle au profit de Saint-Just, mais attribuée à Saint-Irénée, car c'est dans le territoire de celle-ci que se trouvait la vigne hypothéquée pour la sûreté de la rente. Le préfet rétablit Saint-Just dans ses droits.

Mais parfois c'est le curé lui-même qui apporte son aide. Ainsi, le 27 avril 1862, le conseil de fabrique reçoit l'importante somme de 20000 francs du curé

⁸⁵ ADL 4 II 2

⁸⁶ AML 1217 WP 112

⁸⁷ AML 2 CM 9

⁸⁸ AML 2 CM 14

⁸⁹ AML 2 CM 22

⁹⁰ AML 2 CM 74

⁹¹ AML 1217 WP 164

⁹² ADL I 1937

⁹³ AML 1217 WP 49

Guillot, « sous clauses de remboursement, à la condition de liquider immédiatement toutes ses dettes contractées pour la construction de la sacristie, l'achat du jardin et la décoration de l'église et de verser mille francs par an au curé pour l'entretien de l'église »⁹⁴. Et nous avons déjà vu que le curé Frécon a lui-même financé la construction des deux autels placés dans les collatéraux et la pose de plusieurs vitraux.

Le 1^{er} octobre 1867 meurt Jean-Pierre Garcin, qui avait légué 500 francs à employer à réparer les vitraux. Le registre du conseil de fabrique⁹⁵ ne tarit pas d'éloges sur le plus ancien de ses membres – il y était entré en 1803 – devenu en 1859 son président :

Le nom de ce vénérable vieillard, qui a vécu près d'un siècle en conservant l'usage de toutes ses belles facultés, qui a rendu tant de services à notre église, donné tant de bons exemples et de sages conseils à notre fabrique et à notre paroisse, ne doit jamais s'effacer de notre mémoire.

C'est pourquoi une grande plaque à son nom est apposée sur le mur gauche de l'église.

Les documents de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e fournissent pour finir des précisions sur les **fondations**⁹⁶, comme celle du 22 août 1851 par Jean-Pierre Garcin de 2500 francs pour deux services annuels et perpétuels, un pour lui, un pour son épouse, ou celle du 27 avril 1897 par la famille Garcin pour les besoins de l'église sous condition d'une messe annuelle et perpétuelle pour le repos de l'âme de Francisque Garcin, ou encore celle du 23 avril 1899 par Jean-Marie Bernardin. Quant au livre-journal de caisse des années 1895-1906⁹⁷, il mentionne comme recettes le produit des chaises, des quêtes et des troncs, le casuel et les rentes, et, aux dépenses, outre celles liées au culte (pain d'autel, vin de messe), au traitement des vicaires et aux travaux, les impôts et assurances, l'éclairage et les gages versés au sonneur, au sacristain, à l'organiste, à l'accordeur.

La grande question qui se pose à partir des années 1870 est de savoir comment les questions politiques interfèrent de plus en plus avec les questions financières et servent d'argument aux pouvoirs publics pour accroître leur

⁹⁴ ADL I 1937

⁹⁵ *ibid.*

⁹⁶ ADL I 1937

⁹⁷ ADL I 502

contrôle sur les fabriques pour finalement rejeter leurs **comptes** et en venir à la séparation.

Déjà le 2 mars 1870, le ministre de la Justice et des Cultes, Émile Ollivier, avait rappelé l'incompatibilité entre les fonctions de curé et celles de président du conseil de fabrique⁹⁸. Avec le changement de régime politique, les problèmes s'aggravent avec la suppression par la municipalité républicaine des allocations aux vicaires et le refus qu'elle oppose à la prise en charge de l'indemnité de logement des prêtres en alléguant que c'est de la responsabilité des fabriques. La préfecture quant à elle décide que le soin de renouveler les baux des presbytères sera laissé aux fabriques⁹⁹. Or celle de Saint-Just fait en 1872 remarquer que les ressources diminuent d'année en année et qu'il lui sera bientôt impossible d'établir un budget en équilibre¹⁰⁰. Dans le rapport de 1874 à M^{gr} Ginouilhac déjà cité, elle déplore la diminution du casuel liée à la sociologie de la paroisse et à la concurrence des autres établissements religieux¹⁰¹ :

Notre population paroissiale, population ouvrière généralement religieuse, ne renferme dans son sein qu'une infime minorité bourgeoise. Mais c'est précisément parce que cette minorité bourgeoise, trouvant mille commodités dans les maisons religieuses comme au sanctuaire de Fourvière surtout, se trouve ainsi soustraite aux autres contributions essentielles de la fabrique que les droits casuels de celle-ci paraissent d'une si choquante maigreur. C'est également parce que les instincts religieux de la population ouvrière elle-même, trouvant aussi dans les chapelles privées un attrait de satisfaction intime, irrésistible, l'entraînent involontairement hors du centre de l'église, foyer de la famille paroissiale, c'est, disons-nous, pour cela que notre anémie tend à passer à l'état de crise aiguë et mortelle.

Mais l'archevêque remarque de son côté à propos des fidèles et de la location des chaises¹⁰² :

⁹⁸ ADL 4 II 2

⁹⁹ ADL I 1937

¹⁰⁰ *ibid.*

¹⁰¹ *ibid.*

¹⁰² Sem. cath. 24 oct. 1874, p. 936

N'est-il pas important de rendre ce tribut le moins lourd possible aux familles chrétiennes peu aisées ou dans l'indigence, afin de ne pas les éloigner, par des exigences onéreuses, de l'assistance aux prières et aux cérémonies de leur église paroissiale [...] Ne choisiront-ils pas, dès lors, une simple messe basse qu'ils entendront debout, ou bien ne rechercheront-ils pas ces chapelles de couvent où les bancs et les chaises leur sont offerts gratuitement ?

Le conseil de fabrique souhaite que les communautés religieuses contribuent aux dépenses.

L'**insuffisance de ressources** tendant à devenir chronique, la fabrique se dit en 1876 dans l'impossibilité de continuer à payer l'assurance de l'église¹⁰³. À quoi la commission municipale des intérêts publics rétorque que les budgets prévisionnels de 1876 et 1877 sont « dressés d'une façon tout à fait fantaisiste »¹⁰⁴.

En 1880, la demande de prise en charge de l'indemnité de logement et de traitement d'un vicaire est, contre l'avis du préfet, repoussée par le conseil municipal, considérant que l'insuffisance des ressources n'est pas justifiée¹⁰⁵. En 1881, en plein litige à propos du presbytère, le conseil municipal considère que la fabrique, n'ayant fourni aucune justification, ne peut faire constater l'insuffisance des ressources¹⁰⁶ et renouvelle ses objections en 1884¹⁰⁷, alors que conseil de fabrique envisage de contracter un emprunt pour couvrir les dépenses liées aux travaux. L'adoption de la loi sur l'organisation municipale du 5 avril 1884 amène le cardinal Caverot à signaler aux trésoriers des fabriques qu'ils auront, chaque année après la séance de Quasimodo, le dimanche qui suit Pâques, à déposer à la mairie les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant. La municipalité rejette aussi les budgets prévisionnels présentés par les fabriques. Le 13 avril 1886, la mise en cause des fabriciens – et ce sont tous ceux de la ville qui sont visés, pas seulement ceux de Saint-Just-

¹⁰³ ADL I 1937

¹⁰⁴ AML 2CM28

¹⁰⁵ AML 2 CM 40

¹⁰⁶ AML 2CM41

¹⁰⁷ AML 2 CM 59

se fait plus ouvertement politique¹⁰⁸ ; le président de la commission des finances déclare :

Ces hommes, pour la plupart, très honorablement connus sur la place de Lyon, apposent sans hésiter, sans scrupule, leur signature sur des comptes – comment dirais-je ? – fantaisistes, soit où les règles les plus élémentaires de la comptabilité sont violées ; où les lois, les règlements dont ils réclament sans cesse l'application, quand ils leur sont favorables, sont méconnus ; où le bons et la justice font souvent défaut ; comptes dont l'esprit et la manière de faire ne peuvent s'expliquer que par la passion politique ; comptes faits pour obtenir des allocations municipales présentes ou futures ; comptes évidemment faits comme titre à réclamation ou faveur, pour des temps et un gouvernement chers à leur cœur.

Dès lors, les comptes des fabriques sont systématiquement rejetés.

Les difficultés conduisent par voie de conséquence à restreindre certaines dépenses. En 1885¹⁰⁹, « vu l'état fâcheux de la caisse, les émoluments tant du suisse que du sacristain ne dépasseront pas 600 francs ». En fait, c'est le même, M. Serpinet, qui, pour 500 francs, cumulera les deux fonctions et, à titre de concierge, sera logé dans le petit appartement du clocher. Le sonneur, quant à lui, ne recevra que 400 francs, une partie des sonneries du culte étant supprimée par mesure d'économies¹¹⁰. En 1888, la confrérie des Trente Trois à son tour apporte son aide à la fabrique en lui faisant un don de 100 francs par an « jusqu'à des jours meilleurs »¹¹¹. Mais ceux-ci tardent à venir et, alors qu'en 1888 l'urgence commande de réparer la toiture, la mairie persiste dans son refus de contribuer, en se fondant sur l'article 136, § 12 de la loi de 1884, selon lequel les grosses réparations des édifices consacrés au culte sont à la charge des fabriques. Le préfet, prenant le relais, enjoint le conseil de fabrique de faire faire

¹⁰⁸ AML 2 CM 69

¹⁰⁹ ADL I 1937

¹¹⁰ Le précédent sonneur s'était fait remarquer dans les années 1876-1878 : « surpris en état d'ivresse, s'étant permis des propos très inconvenants, continuant à s'oublier assez fréquemment de manière à en perdre la raison... » (ADL I 1937).

¹¹¹ ADL I 637

les réparations « à peine de s'exposer à voir fermer l'église pour cause de sécurité publique »¹¹².

Dans les années 1890, alors que le **rejet des comptes** est devenu systématique, le contrôle des pouvoirs publics se fait plus étroit. En 1893, la comptabilité des fabriques est soumise aux règles de la comptabilité des établissements publics, le percepteur pouvant en recevoir la responsabilité si un comptable n'a pas été désigné, et, en 1898, le percepteur peut être substitué au trésorier qui n'aurait pas déposé les comptes dans les délais prévus, avec, le cas échéant, amende et hypothèque¹¹³. En 1901¹¹⁴, la volonté de rupture est manifeste de la part de l'assemblée municipale, considérant

qu'il importe qu'elle indique nettement son désir de voir se réaliser la séparation absolue de l'administration communale de toute organisation religieuse.

En 1904 enfin, les formulations sont encore plus nettes¹¹⁵ : le conseil municipal émet le vœu

que le Parlement réalise dans le plus bref délai la séparation des Églises et de l'État.

De telles prises de position, perçues comme hostiles, ne peuvent que susciter la réprobation et l'opposition des milieux catholiques. Dans une conférence organisée le 18 novembre 1904 par l'Association paroissiale de Saint-Just¹¹⁶, l'orateur, M^e Crétonin, avocat à la cour d'appel,

voit, dans la séparation de l'Église et de l'Etat, le dernier terme de la sécularisation de la nation française. La laïcisation des écoles, celle des hôpitaux, d'autres mesures du même genre ont été les avant-coureurs de la séparation proposée aujourd'hui [...] La religion cesse donc d'être un service public pour devenir une chose d'ordre purement privé. L'Etat l'ignore, elle et ses ministres, il lui retire tout budget, sans lui donner toutefois la pleine liberté à laquelle elle aurait droit.

¹¹² ADL I 1937 et ADR O 1004

¹¹³ ADL 8 II 18/1

¹¹⁴ AML 1217 WP 161

¹¹⁵ AML 1217 WP 166

¹¹⁶ Sem. relig. 1904/2, p. 799

Le président du Conseil, Émile Combes, veut la séparation et une commission parlementaire, présidée par Ferdinand Buisson et dont le rapporteur est Aristide Briand, travaille à préparer le projet de loi. Si l'affaire des fiches provoque la chute du gouvernement Combes, c'est sous son successeur, Maurice Rouvier, que le projet est déposé le 4 mars 1905 et, comme nous l'avons déjà vu, la loi est promulguée le 9 décembre 1905 pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1906.

Les fabriciens qui prennent en charge la gestion financière et matérielle de la paroisse sont, comme les curés, confrontés aux difficultés nées de l'inadéquation des ressources aux dépenses et aggravées par la détérioration des rapports avec les pouvoirs publics à partir des années 1870.

Cependant, la paroisse, sans retrouver son lustre d'avant la Révolution, a continué à vivre tout au long du XIX^e siècle. Il importe donc de tourner notre regard vers la vie religieuse proprement dite. Celle de la paroisse est évidemment liée à la vie générale de l'Église et du diocèse, mais elle n'en est pas une simple transposition, car elle a sa personnalité propre. Insérée dans le cadre plus vaste de l'histoire générale, elle en connaît l'effet, parfois amorti, parfois direct. Cette vie religieuse n'est cependant pas facile à cerner, car les documents laissent plus de traces sur les questions temporelles – matérielles, financières et administratives, comme nous avons pu le voir – que sur ce qui touche au domaine spirituel.

(à suivre)

Pierre PUEYO



ACTES DE CATHOLICITE

Baptêmes

Ont été régénérés dans les eaux du baptême :

- ❖ Bosco NICOLAS, le samedi 16 mai 2026, en la collégiale Saint-Just ;
- ❖ Faustine VILLEMAIN, le dimanche 31 mai 2026, en la collégiale Saint-Just.

Fiançailles

Se sont engagés dans la préparation au mariage :

- ❖ Constance de MASSIA et Paul-Louis DELEMARE, le samedi 11 avril 2026 en la chapelle de Jegun (32).

Mariages

Se sont unis par le lien sacré du mariage :

- ❖ Victoire CARETTE et Paul BROSSEAU, le samedi 9 mai 2026, à Saint-Genis-l'Argentière ;
- ❖ Lauréna LYARD et Pierre-Alain GRECO, le samedi 16 mai 2026, en la collégiale Saint-Just.



ANNONCES PONCTUELLES :

Nous souhaitons un bon retour à Wigratzbad à Monsieur l'abbé **Matteo Garuzzi**, séminariste de la Fraternité Saint-Pierre, qui nous a fait l'honneur et la joie de sa présence à Lyon pour quelques mois. Ce fut un vrai bonheur que de l'accueillir et de partager cette période de ministère. Nous lui dirons au revoir lors du diner paroissial le 13 juin prochain.

Cher Monsieur l'abbé, nous vous remercions et vous assurons de notre prière fervente, et nous espérons avoir bien vite la joie de vous retrouver !



KERMESSE ET DINER PAROISSIAUX

SAMEDI 13 JUIN

à la maison Padre Pio -1, ch. de petite Champagne – 69340 Francheville

Programme

- ❖ 15h00 : ouverture des stands
- ❖ 16h00 : début du tournoi de pétanque : inscription et informations auprès de François d'Ussel (0673689068). Merci à chaque participant d'être ponctuel et de prévoir son matériel !
- ❖ 19h00 : apéritif sur la terrasse
- ❖ 20h30 : dîner paroissial

Inscriptions : plusieurs options disponibles

- ❖ en ligne : <https://communicantes.fr>
- ❖ par courriel : fraternitas69340@gmail.com
- ❖ par téléphone : Kévin Joncour (0687580843)

Règlement du dîner : en ligne sur le lien internet, en espèces au stand, ou par chèque bancaire à l'ordre de Fraternitas avant le 7 juin.

Si certains lycéens veulent rendre service pour la tenue des stands ou autres tâches, merci de vous manifester par mail ou téléphone (contact ci-dessus).



JUST RALLYE - 4^{EME} EDITION

Comme évoqué dans la dernière lettre de nouvelles, le Rallye Familial St Just revient.

Après sa dernière édition en 2022, la 4^{ème} édition est ouverte !

Il aura lieu le 26 septembre 2026, en région lyonnaise.

Ce rallye, familial, paroissial et convivial, est ouvert à tous. En famille, petits et grands - il vous faut simplement un véhicule, votre esprit d'équipe, motivation et bonne humeur !

Pour les personnes qui ne souhaitent pas prendre part au rallye en tant que participant(s), vous pouvez apporter votre aide à l'organisation !

Nombre de places limité ! Inscription avant le 10 juin 2026, constitution des équipes et premiers indices avant l'été !

Renseignements & informations :

- ❖ Email : justrallyelyon@gmail.com
- ❖ Flavien Nicolas : 06.65.03.58.77
- ❖ Hélène Beligné : 06.68.46.25.07
- ❖ Aimée Simian : 06.07.09.16.72
- ❖ Pierre Allyndrée : 06.51.14.72.09





ANNONCES REGULIERES

Catéchisme pour enfants

De la Moyenne Section au CM2, le mercredi de 9h30 à 10h30 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la maison Padre Pio : dernier cours le mercredi 10 juin.

Catéchisme pour collégiens

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la maison Padre Pio : dernier cours le vendredi 12 juin.

Catéchisme pour lycéens

Un mercredi sur deux (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 18h30 à 19h30, à la collégiale Saint-Just : dernière séance le mercredi 17 juin.

Groupe de jeunes professionnels

Des rendez-vous réguliers sont proposés pour des moments conviviaux et de formation.

Eva Krivozoub (07 63 37 70 37)

Cours de doctrine pour adultes

Le premier jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la maison Padre Pio : dernier cours le jeudi 4 juin.

Abbé Giard (06 68 11 42 04)

Premier vendredi du mois

Les premiers vendredis du mois en période scolaire :

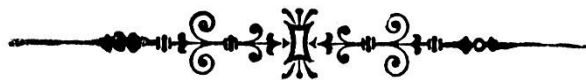
- matinée spirituelle à la maison Padre Pio (messe à 08h30, conférence à 09h30, heure sainte et confessions à 10h00, fin à 11h00).

Dernière occurrence : **5 juin**.

- messe chantée à Saint-Just à 18h45, suivie de l'adoration eucharistique jusqu'à 22h00. Confessions de 20h00 à 22h00.

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 20 juin** à 10h30 à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.



GRANDES DATES : 2025-2026

- ❖ Dimanche 7 juin : Premières Communions
- ❖ Samedi 13 juin : Kermesse et dîner paroissiaux
- ❖ Samedi 20 juin : ordination sacerdotale de Monsieur l'abbé Danielsson à Lindenberg (Allemagne).
- ❖ Dimanche 28 juin : première Messe solennelle de Monsieur l'abbé Danielsson à Saint-Just.



DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €
à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :



INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;
- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de petite
champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Juin 2026.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre

Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr

Abbé Pierre de Bodard - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 06 14 01 76 91 Courriel : pierredebodard@gmail.com

Abbé Donatien Viot - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 72 77 18 60 Courriel : donatienviot@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST – 39-41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- 10h00 : **Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires